

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

SYNTHÈSE



2026 - 2031



Ecogeos - Bureau d'études

3 rue du colonel Touny — 62000 Arras
Tél. : 03 21 15 55 70 | Fax : 03 62 02 45 25



Fiche projet

Intitulé de l'étude

**Révision du Plan Local de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés**

Mission suivie par

Julie SAUMUREAU

Chargée de mission Prévention et Économie
Circulaire

Service communication et développement territorial
04 30 49 13 52

juliesaumureau@SYNDICAT-CENTRE-HERAULT.ORG

Gestion de projet

Marie Papin – Directrice de projet

06 95 39 48 35

marie.papin@ecogeos.fr

Chloé ROCHARD – Cheffe de projet

07 72 00 33 95

chloe.rochard@ecogeos.fr

Rédaction du rapport

Marie-Ameline BARBIER

Jean-Michel FEDI

Marie HAYE

Sommaire

1. Contexte du PLPDMA.....	4
1.1 Contexte de la prévention.....	4
1.1.1 Contexte national	4
1.1.2 Contexte régional : le PRPGD	4
1.1.3 Contexte local de la prévention et gestion des déchets	5
1.2 Périmètre des déchets ciblés par le PLPDMA	5
1.3 Phasage de la mission d'élaboration du PLPDMA	6
2. Atout - Faiblesse - Opportunités – Menaces (AFOM)	8
3. Objectifs et orientations stratégiques	11
3.1 Objectifs quantitatifs	11
3.1.1 Échéances	11
3.1.2 Objectifs quantitatifs de réduction des DMA	11
3.2 Orientations stratégiques	12
3.2.1 Orientation stratégique n°1 : Faire de la prévention des déchets un outil au service du SPPGD.....	12
3.2.2 Orientation stratégique n°2 : Accompagner au changement de comportement dans le but de préserver les ressources.....	13
3.2.3 Orientation stratégique n°3 : Travailler étroitement avec les acteurs du territoire afin de renforcer la transversalité et l'éco-exemplarité	13
3.2.4 Orientation stratégique n°4 : La prévention des déchets : un levier en faveur de la maîtrise des coûts	13
4. Programme d'actions	14
4.1 Bilan des actions retenues	14
4.1.1 Identification des actions.....	14
4.1.2 Elaboration des fiches actions.....	14
4.2 Fiches actions	15
5. Gouvernance et suivi	45
5.1 Gouvernance.....	45
5.2 Tableau de suivi	46
6. Bibliographie	49



1. Contexte du PLPDMA

1.1 Contexte de la prévention

1.1.1 Contexte national

L'élaboration de **programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLPDMA) est **obligatoire depuis 2012** en vertu de la loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II ». Auparavant, les programmes de prévention étaient une démarche volontaire. Les collectivités qui se lançaient bénéficiaient d'un soutien technique et financier de l'ADEME.

Le contenu et le processus d'élaboration des PLPDMA est précisé dans le **décret du 10 juin 2015** relatif aux PLPDMA. Ainsi, celui-ci doit notamment inclure un **état des lieux**, des **objectifs** de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), un **plan d'actions** permettant d'atteindre ces objectifs et des **indicateurs de suivi**. En outre, une **Commission consultative d'élaboration et de suivi** (CCES) doit être constituée, donner son avis sur le projet de PLPDMA et se réunir de nouveau tous les ans pour suivre la mise en œuvre du programme et émettre un avis.

Les PLPDMA sont élaborés pour **6 ans**. Ils doivent inclure un **objectif de réduction des DMA** compatible avec les **objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) et tenir compte de l'objectif de réduction **de 15 % des DMA en 2030 par rapport à 2010**, inscrit dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

L'ADEME offre un soutien technique à l'élaboration de ces programmes à travers son *Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA* (décembre 2016), son rapport *Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA* (février 2018) et d'autres ressources (fiches Optigede, outils, FAQ et autres rapports).

1.1.2 Contexte régional : le PRPGD

Le PLPDMA doit être **compatible avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015. Le PRPGD Occitanie a été adopté le 14 novembre 2019. Les objectifs du PRPGD de la Région Occitanie doivent donc être pris en compte pour fixer les objectifs du PLPDMA du Syndicat Centre Hérault. Les objectifs principaux du PRPGD, à l'échelle de la Région, sont :

- ✔ Une réduction du ratio de **DMA** de 13 % entre 2010 et 2025, avec une étape à -10 % entre 2010 et 2020, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -16 % à 2031 ;
- ✔ Le **détournement des biodéchets** de la poubelle des résiduels : 13 % en 2025 et 16 % en 2031. La part des biodéchets dans les OMR (estimée à 74,5 kg/hab/an en 2015) serait ainsi réduite de 50 % en 2025 puis de 61 % en 2031 par rapport à 2015 ;
- ✔ Une réduction de la prise en charge des **végétaux** par le service public de 20 % pour 2025 et 25 % pour 2031 par rapport à 2015 ;
- ✔ Une réduction des flux de non-recyclables (**encombrants**) de 10 % pour 2025 et 15 % pour 2031 par rapport à 2015.

Les politiques de prévention menées par le Syndicat Centre Hérault depuis de nombreuses années participent à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets fixés par la Région Occitanie.

Les objectifs réglementaires qui s'appliquent aux DMA sont :

-  **Réduction de 15 % de la quantité des DMA** produits par habitant en **2030** par rapport à **2010** (LAGEC - Article 3).
=> Objectif atteint pour l'année 2025.
-  **Réduire de 13 % la quantité de DMA** produits par habitant en **2025** par rapport à **2010** (PRPGD d'Occitanie) et de **16 %** en **2031**.
=> Objectif atteint.

Sur le territoire du Syndicat Centre Hérault, la **réduction des DMA** (assimilés et gravats compris) est de **21,1 %** entre **2010 et 2024**. Si l'on considère les **DMA hors gravats**, la réduction atteinte entre 2010 et 2024 est de **28%**.

Les objectifs fixés par le Syndicat Centre Hérault seront établis au regard du contexte, des enjeux et des réalités du territoire.

1.1.3 Contexte local de la prévention et gestion des déchets

UNE COLLECTIVITE PIONNIERE

-  2003 : mise en place de la collecte séparée des biodéchets
-  2010 : Le SCH élabore son premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD 2010-2015). Construit à partir de 8 ateliers de concertation, le programme d'action est articulé autour de 9 axes.
-  2011 : Le syndicat devient membre fondateur du réseau CompostPlus, avec 5 autres collectivités pionnières de la collecte séparée des biodéchets. Ce réseau, d'envergure nationale, compte plus de 60 collectivités membres. Il a depuis évolué pour devenir le réseau Réduire + et s'est ouvert à de nouvelles thématiques autour de la prévention des déchets.
-  2015 : Le SCH devient lauréat de l'Appel à Projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG)
-  2019 : Élaboration du deuxième PLPDMA (2019-2025), comprenant 4 axes et 11 actions.
-  2025 : Le syndicat lance son 3^e PLDPMA suite à la délibération du 26 mars 2025.

1.2 Périmètre des déchets ciblés par le PLPDMA

Le périmètre d'intervention des PLPDMA correspond principalement au périmètre d'intervention du **Service public de prévention et de gestion des déchets** (SPPGD).

Il s'agit de l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés** (DMA), c'est-à-dire les déchets produits par les ménages et professionnels (qui s'assimilent cependant selon leurs caractéristiques et volumes à ceux des ménages et qui ne nécessitent pas de sujétions techniques particulières) qui sont collectés par le SPPGD :

-  Les **Ordures ménagères et résiduelles** (OMR) : les déchets ménagers et assimilés collectés en mélange (non triés) ;
-  Les déchets issus de la **collecte séparée**, c'est-à-dire les emballages et papiers hors verre (EPHV), les emballages en verre, ainsi que les déchets alimentaires collectés séparément ;
-  Les **déchets dits « occasionnels »**, incluant les déchets collectés dans les **déchèteries** (encombrants, gravats, bois, métaux...) et les déchets des bornes textiles ou des collectes spécifiques d'encombrants, de cartons, etc.

Toutefois, deux autres flux de déchets qui ne relèvent pas du SPPGD sont susceptibles d'être pris en compte dans les PLPDMA : les **déchets d'activités économiques (DAE)** et les **déchets du BTP**. Pour rappel, les déchets d'entreprises collectés par le SPPGD sont considérés comme des **déchets « assimilés »** et sont donc inclus par hypothèse dans le champ d'intervention central des PLPDMA.

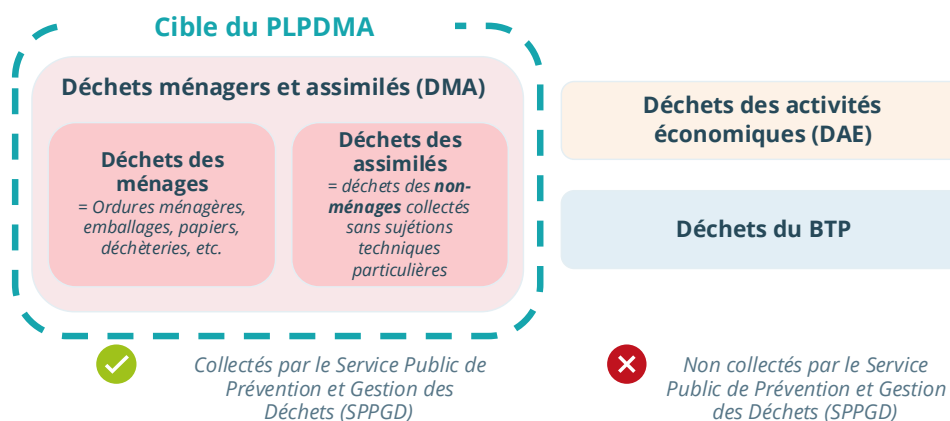


Figure 1. Flux ciblés par les PLPDMA.

1.3 Phasage de la mission d'élaboration du PLPDMA

L'étude d'élaboration du PLPDMA se déroule en **trois phases** :

- 🌱 Une première phase **d'état des lieux et de diagnostic territorial** se nourrissant d'analyses bibliographiques et quantitatives qui débouche sur une synthèse sous forme de matrice Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM).
- 🌱 La seconde phase permet **d'élaborer le programme d'actions** à travers :
 - L'identification des orientations stratégiques susceptibles d'encadrer le futur plan d'actions,
 - L'élaboration des objectifs quantitatifs et des indicateurs correspondants,
 - L'identification des leviers efficaces en matière de prévention des déchets,
 - L'organisation d'échanges sur les orientations, objectifs et proposition de programme d'actions à travers une réunion de suivi et un groupe de travail.

Cette **phase d'échanges** et de **dimensionnement du programme et des actions** est menée avec les acteurs du territoire, afin de garantir l'engagement d'une dynamique locale des structures évoluant autour de la prévention.

- 🌱 La **dernière phase de l'étude** (phase 3) est destinée à rédiger et finaliser le projet de PLPDMA à travers la rédaction de fiches- actions. Elle sera accompagnée d'une réunion de suivi de l'élaboration destinée à ajuster et rédiger le projet final de PLPDMA.

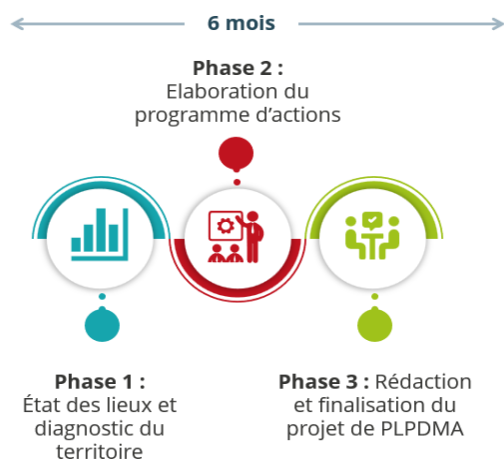


Figure 2. Méthodologie d'élaboration du PLPDMA.



2. Atout - Faiblesse - Opportunités – Menaces (AFOM)

La grille AFOM ci-après synthétise les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, identifiés lors du diagnostic et de la CCES avec les acteurs, au regard notamment de la prévention des déchets sur le territoire.

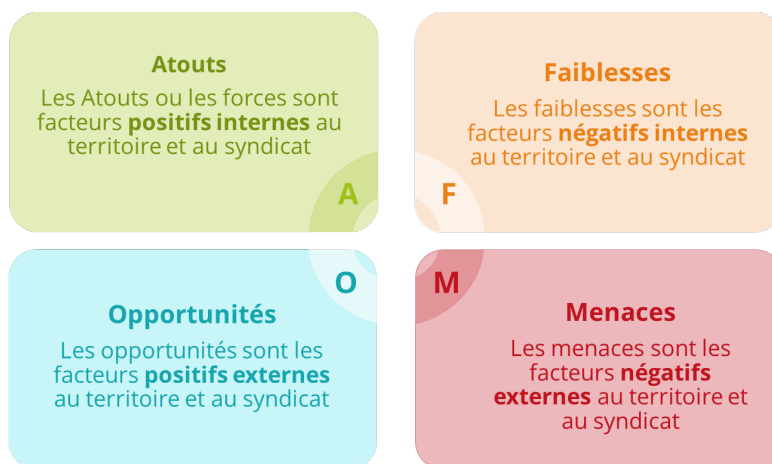


Figure 3. Principe d'une grille AFOM

La matrice AFOM pour la mise en place de la prévention sur le territoire du Syndicat Centre Hérault est présentée ci-dessous :

Atouts :

- Service public de gestion des déchets de **qualité**, permis par une **volonté politique forte**, sous la forme d'une régie publique. Le Syndicat Centre Hérault et ses équipements s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue (ISO 9001, ISO 14 001) et d'exemplarité via la politique environnementale du Syndicat
- **Positionnement novateur** du Syndicat Centre Hérault et politique structurée depuis plusieurs années : collecte séparée des biodéchets dès 2003, contribuant à des performances de tri significatives ; mise en œuvre d'un premier PLPD dès 2009, territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, etc.
- Actions de sensibilisation auprès de **publics variés**, y compris le public scolaire et les élus locaux (mobilisation de référents communaux « Déchets et Économie Circulaire »)
- **Mise en place d'une** démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) portée par **le Pays Cœur d'Hérault** dans le but de préserver les ressources, de réduire les déchets et de renforcer l'économie local
- Outils de gestion de collecte : maillage du territoire important (PAV, points de regroupement, déchèteries, zones de réemploi, conventions de partenariats avec des associations de réemploi, etc.)
- **Nombreux programmes d'actions** mis en œuvre autour de la préservation de l'environnement et de l'économie circulaire sur le territoire : PCAET, PAT, Syn'Eccho et Économie Circulaire portés par le PCH pour lesquels le Syndicat Centre Hérault est également partenaire

- Étude sur l'opportunité de la mise en place de la tarification incitative et nouveau schéma de collecte
- **Des partenariats (certains via des conventions) avec les entités du territoire**, les structures de l'ESS qui permettent de mettre en place et de pérenniser des actions en termes de gestion et de prévention

Faiblesses

- Morcellement de la compétence de gestion des déchets entre la collecte et le traitement
- Autorisation d'exploitation de l'ISDND courant jusqu'en 2031
- **Précarité réelle** (chômage élevé, taux de pauvreté, fracture sociale entre certains groupes de population), particulièrement marquée sur le territoire du Lodévois et Larzac
- Territoire subissant des **flux touristiques importants toute l'année** renforçant les enjeux de tri et de propreté...
- Territoire composé de **3 intercommunalités**, aux **politiques différentes** (visions stratégiques divergentes, avec ou sans redevance spéciale, faisant des choix de collecte et de prévention différents...)
- Faible priorité des sujets de prévention des déchets dans les instances de décision du territoire
- **Coût** associé à la **collecte et au traitement** des déchets représentant une part très élevée des budgets des collectivités
- Absence de chef de file pour la gestion des déchets des professionnels : plusieurs interlocuteurs
- Beaucoup de petites entreprises présentes sur le territoire, difficulté à cibler, sensibiliser les plus petits acteurs

Opportunités

- **Contexte réglementaire** et objectifs législatifs, touchant à la fois les collectivités et les entreprises
- Economie circulaire au sens large, **porteuse de créations d'emplois**, et d'emplois de solidarité, comme on peut déjà le voir dans le cadre des activités de la Feuille d'Erable, de la Ressourcerie Cœur d'Hérault, de l'Abeille Verte...
- **Jeunes générations** (et sans doute les futures générations) plus sensibilisées que leurs aînés en matière de tri et de prévention
- Liens et échanges avec les autres collectivités d'Occitanie
- **Tissu économique** dynamique reposant essentiellement sur la sphère présentielle et l'agriculture
- **Tissu associatif dense**, sensibilisé, portant de nombreuses initiatives citoyennes
- Partenariats avec la Société Publique Locale pour centre de tri de Saint Thibéry (territoire plus large que le syndicat)
- Membre du réseau Réduire +, cela permet d'exercer un plaidoyer politique, et d'appuyer les démarches engagées
- Développement des éco-organismes
- Multiplicité des acteurs engagés sur la thématique (PCH, CC, EBE, Eco-organismes,...)
- **Évolution importante des comportements** ces dernières années et conscience environnementale en progression dans l'opinion publique
- Marges de manœuvre significatives sur un certain nombre de gisements, notamment ordures ménagères (pour éviter et valoriser)

Menaces

- Augmentation significative **des coûts** face à la pression législative (augmentation attendue du poids de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes pour la collectivité et les contribuables)
- Défiance, propagation de fausses informations et légendes urbaines sur le traitement des déchets, engendrant une méconnaissance sur la collecte des déchets et une lassitude sur le tri
- Multiplicité des flux, complexité en termes de compréhension
- REPs inadaptées en termes de réemploi
- Affluence touristique difficile à capter
- Contexte anxiogène fait que le sujet de la prévention ne représente pas une priorité
- Contexte économique qui ne favorise pas l'achat de produits locaux et qualitatifs
- Comportements des usagers enclins à la surconsommation
- Absence de possibilité d'agir à court terme afin de lutter contre le phénomène de **suremballage** et la surconsommation face au lobbying des industriels



3. Objectifs et orientations stratégiques

3.1 Objectifs quantitatifs

3.1.1 Échéances

L'échéance à considérer est celle de 2031. Elle correspond à :

- L'échéance du **PLPDMA**, programme engagé pour une **durée de 6 ans** (2026-2031) ;
- L'échéance des derniers objectifs de réduction de **-16 % des DMA** fixés par le **PRPGD de la région Occitanie** ;
- Une année après l'échéance de l'**objectif de réduction des DMA de 15 %** à partir de l'année de référence 2010 de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (LAGEC).

En complément, les cibles fixées pour l'échéance de 2031 seront subdivisées en cibles à atteindre annuellement.

3.1.2 Objectifs quantitatifs de réduction des DMA

Les objectifs quantitatifs de réduction des DMA, doivent être conformes aux objectifs fixés au niveau national et régional. La collectivité est libre d'en fixer sur d'autres flux plus ciblés.

Pour rappel, la réduction de DMA était de 21 % entre 2010 et 2024 (avec les déchets assimilés et les gravats).

Il a été retenu de poursuivre un objectif ambitieux de réduction de **25 % de DMA en 2031 par rapport à 2010**, soit **- 24 kg/hab. entre 2024 et 2031**.

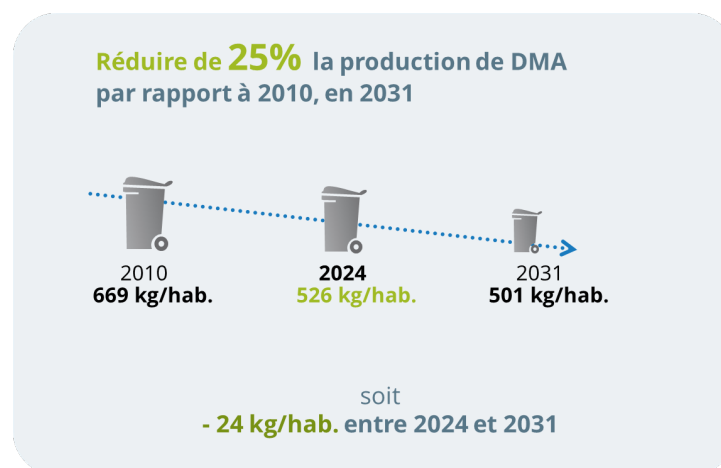


Figure 4. Objectif de réduction des DMA à horizon 2031

3.2 Orientations stratégiques

- **Rôle des orientations stratégiques**

Les orientations stratégiques posent le cadre dans lequel les actions du PLPDMA se construisent en visant :

- ✓ Le respect des **obligations réglementaires** par le Syndicat ;
- ✓ La capacité à **atteindre les objectifs** fixés.

...Mais aussi :

- ✓ Le **bon déroulement** du PLPDMA ;
- ✓ La **cohérence** avec les actions déjà menées et les caractéristiques du territoire et les moyens mis en œuvre pour y parvenir ;
- ✓ La capacité du programme de prévention à **évoluer en fonction du contexte** local, régional et national ;
- ✓ Le maintien d'une **dynamique territoriale** autour de la prévention.

Elles sont structurées et concourent à une vision commune.

- **Orientations stratégiques retenues pour le PLPDMA**

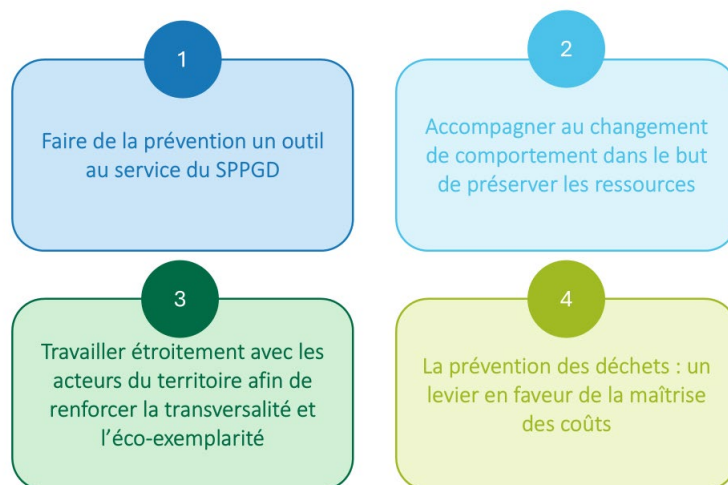


Figure 5. Les orientations stratégiques du PLPDMA

3.2.1 Orientation stratégique n°1 : Faire de la prévention des déchets un outil au service du SPPGD

Le Syndicat Centre Hérault s'est engagé dans une **politique environnementale ambitieuse** désormais largement reconnue et saluée au niveau local et régional. Désireux de se positionner comme un **acteur pionnier** au service d'un **territoire vertueux et économe en ressources**, le SCH souhaite impulser une réelle dynamique sur son territoire en matière de prévention et d'économie circulaire.

Le SCH souhaite œuvrer pour que la prévention des déchets soit **partie intégrante des projets structurants** développés sur son territoire. La prévention des déchets doit être au cœur des projets portés par le SCH pour offrir un service de gestion des déchets de qualité et performant. Elle doit aussi s'inscrire dans les projets futurs du territoire tels que la mutualisation, l'accompagnement vers la mise en place d'une tarification incitative, ou l'étude d'une déchèterie inversée.

Le SCH, en tant qu'acteur clé de cette démarche, souhaite se positionner à la fois comme porteur d'initiatives et force de propositions, en s'appuyant sur ses services techniques, et comme partenaire incontournable d'acteurs du territoire (aménagement, urbanisme, développement économique, etc.)

Le SCH souhaite en ce sens, continuer à mobiliser l'ensemble de ses moyens (humain, financier et matériel) au service de projets innovants dans le domaine de la prévention des déchets.

3.2.2 Orientation stratégique n°2 : Accompagner au changement de comportement dans le but de préserver les ressources

L'accompagnement au changement de comportement est un enjeu crucial en termes de prévention des déchets et de préservation des ressources. Impulser des changements de comportements ne va pas de soi, il remet en question certaines normes, bouscule les habitudes, aussi bien à l'échelle individuelle que collective, notamment lorsqu'il s'agit **d'aller vers une consommation sobre, sortir du jetable ou favoriser le réemploi**, à l'opposé du consumérisme.

Il sera important de **sensibiliser** tout en offrant des **solutions concrètes** pour mettre en œuvre des gestes de prévention recommandés. Ainsi, pour chaque geste de prévention suggéré aux habitants, il sera nécessaire de se demander **ce que la collectivité peut faire pour accompagner les habitants dans cette voie**. Parfois il pourra s'agir de **mettre des outils à disposition**, d'autres fois de **montrer par l'exemple**, ou d'**informer et sensibiliser sur les solutions existantes** sur le territoire, en valorisant ainsi les acteurs locaux et initiatives inspirantes.

3.2.3 Orientation stratégique n°3 : Travailler étroitement avec les acteurs du territoire afin de renforcer la transversalité et l'éco-exemplarité

Une variété d'acteurs publics et privés, sont actuellement partenaires du Syndicat Centre Hérault dans le domaine de la prévention des déchets. Afin de contribuer au **rayonnement des démarches** et à **l'éco-exemplarité** du territoire, le Syndicat renforcera sa position d'**animateur territorial et de relai** sur la prévention des déchets. Ce rôle implique de **fédérer un réseau de partenaires**, d'insuffler des dynamiques de travail en transversalité et de favoriser les dynamiques d'insertions par la création d'activités. Le SCH devra aussi poursuivre les missions de sensibilisation et formation de tous les acteurs ou encore renforcer les partenariats existants en matière d'Economie Circulaire avec des acteurs qui agissent à une échelle plus large.

3.2.4 Orientation stratégique n°4 : La prévention des déchets : un levier en faveur de la maîtrise des coûts

L'évolution des modes de vie et de consommation a conduit à multiplier par deux les déchets produits par les ménages en 40 ans. Les déchets générés tant par les foyers que les entreprises représentent un gaspillage de ressources et engendrent des coûts importants pour leur gestion (collecte et traitement). Si les choix politiques et techniques sont cruciaux pour atteindre les objectifs de réduction, de valorisation des déchets et de **maîtrise des coûts**, ces actions ne peuvent être efficaces que si elles sont accompagnées de **mesures fortes de prévention**.

La prévention des déchets concourt à la diminution des coûts de traitement, à la diminution de l'enfouissement et à l'amélioration globale des performances de tri. Des actions de communication et sensibilisation encourageant les comportements et initiatives en faveur de la réduction à la source des déchets permettront ainsi de diminuer les coûts associés à leur gestion. Le SCH œuvrera pour accompagner la mise en place de leviers incitatifs permettrait également de réduire la production de déchets et de réduire les coûts de traitement.

C'est en contribuant à l'atteinte des objectifs de performance du service de collecte et de traitement du Syndicat et à l'atteinte des objectifs législatifs, que la prévention participe à la démarche de maîtrise des coûts du SPPGD.



4. Programme d'actions

4.1 Bilan des actions retenues

4.1.1 Identification des actions

À l'issue de la démarche d'élaboration du programme d'actions, 11 actions et 4 projets ont été retenus. Ces actions sont le fruit d'un travail en plusieurs étapes :

- Les sessions de bilan du précédent PLPDMA en Comité territorial, afin de dresser un bilan des actions menées dans le cadre du précédent PLPDMA, prioriser les flux sur lesquels travailler, proposer des pistes d'actions ;
- Les sessions de concertation avec les services, agents et partenaires du PLPDMA pour faire émerger des pistes d'actions (COTECH et CCES).

Ces propositions d'actions ont été complétées avec les retours d'expériences ADEME et d'autres PLPDMA. Ces actions ont été classées en fonction des moyens à déployer, de leur pérennité, de la faisabilité technique et organisationnelle, du potentiel de réduction et de la priorité au regard des éléments du diagnostic.

Sur la base de ce classement, **onze actions ont été retenues par le Syndicat Centre Hérault**, en accord avec les orientations stratégiques et les objectifs du PLPDMA.

4.1.2 Elaboration des fiches actions

Pour chaque action, des **fiches actions détaillées** ont été réalisées.

Un cadre d'évaluation et de suivi a en parallèle été établi afin de synthétiser les **objectifs chiffrés à atteindre** propres à chaque action ainsi que **moyens humains et financiers** estimés. Des **potentiels de réduction** ont également été calculés pour les actions pour lesquelles cela était possible.

Les fiches actions sont uniformisées et précisent, outre les éléments présents dans le cadre de suivi, des éléments tels que le contexte, le phasage, les modalités de mise en œuvre, les points d'attention, les objectifs qualitatifs, les acteurs à associer, les modalités de communication, etc.

La mise en œuvre des actions a été **échelonnée et planifiée sur les 6 années du PLPDMA** afin d'assurer un lissage des moyens humains et financiers sur la période.

4.2 Fiches actions



Sommaire

Fiches Actions



Axe 1 : Végétaux et restes alimentaires

[Action 1](#) – Acter une stratégie autour de la matière organique

[Action 2](#) – Promouvoir le compostage partagé et la gestion de proximité des biodéchets



Axe 2 : Augmentation de la durée de vie des objets

[Action 3](#) - Développer une stratégie intégrée pour favoriser la réparation et le réemploi



Axe 3 : Consommation Responsable

[Action 4](#) – Réduire les déchets grâce à une consommation sobre et responsable

[Action 5](#) - Développer le réemploi des emballages en verre

[Action 6](#) - Accompagner et promouvoir l'utilisation des textiles sanitaires lavables



Axe 4 : Sensibilisation des publics

[Action 7](#) - Piloter la stratégie de communication au service de la prévention

[Action 8](#) - Sensibiliser et éduquer tous les publics et les scolaires



Axe 5 : Eco-exemplarité

[Action 9](#) - Accompagner le territoire vers des pratiques éco-responsables sur les événements

[Action 10](#) - Favoriser l'éco-exemplarité des structures et des partenaires du territoire

[Action 11](#) - Collaborer en réseau et communiquer avec les acteurs relais du territoire



Axe 6 : Instruments économiques

[Action 12](#) – Accompagner le déploiement d'une tarification incitative

Fiches Projets



[Projet 1](#) - Renforcer et promouvoir les achats durables

[Projet 2](#) - Pérenniser, consolider et renforcer la démarche d'Economie Circulaire sur le territoire

[Projet 3](#) - Accompagner le territoire vers un tourisme durable

[Projet 4](#) - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT)

Action n°1

Acter une stratégie autour de la matière organique

Contexte

Le Syndicat Centre Hérault est établi sur un territoire rural, fortement tourné vers le travail de la terre (viticulture, oléiculture, maraîchage), qui subit un fort appauvrissement des sols. Le tri à la source des biodéchets est en place depuis 2003 avec une transformation en local de la matière en un amendement organique labellisé de grande qualité. Un schéma de gestion de la matière organique semble essentiel à mettre en place sur le territoire au vu des gisements, des besoins et des dernières obligations réglementaires, notamment les obligations légales de débroussaillage (OLD).



Objectifs

- Diminuer la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères
- Favoriser le retour au sol
- Accompagner le territoire vers de nouvelles pratiques plus vertueuses en s'appuyant sur la réglementation (OLD, brûlage, tri à la source, etc.)
- Mettre en place un circuit cohérent de l'ensemble de la matière organique en lien avec les besoins, opportunités et acteurs du territoire
- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des différents publics pour encourager le tri des déchets alimentaires (communication, équipements, etc.)

Portée opérationnelle

Priorité : ●●●●○
 Difficulté : ●●●●●



Public visé

Tout public



Flux impacté

Toutes catégories de biodéchets



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable



Rôle du SCH

Opérateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Quantité de biodéchets restante dans les OMR*(au verso)	40 kg	-	-	-	-	30 kg
Adoption du schéma de l'organique	-	1	-	-	-	-
Indicateur de suivi						
Nombre de campagne sur le tri des biodéchets	1	1	1	1	1	1

Moyens prévisionnels



Humains

- Étude : estimation 70 jours, 0,30 ETP/an
- Action : à estimer lors de l'étude



Financiers

- 30 K€ HT pour l'élaboration du schéma de la matière organique

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial
- Développement durable
- Technique

Partenaires

- Communautés de communes
- Pays Cœur d'Hérault

Acteurs du territoire

- Communes, services techniques des communes
- Département
- Professionnels du secteur aménagements paysagers
- Associations

Déroulé de l'action

2026

Etat des lieux :

- Elaboration de **bases de données** (acteurs, gisements, etc.)
- **Identification des acteurs ressources, actions, projets locaux**
- **Recensement des producteurs** (public et privé)
- **Enquête des pratiques** actuelles de prévention et de gestion des déchets des acteurs locaux (communes, CC et privés)
- **Etat des lieux du gisement** par filières de matière organiques (activités, lieux...), collecte de données, analyse de données, estimation
- **Recueil** de l'ensemble **des réglementations, plans et programmes** pour chaque filière de matière organique
- **Recensement des solutions** de gestion existantes, des pratiques, échanges avec les acteurs
- Etude de **l'impact global de l'organique** du territoire
- Identification de **leviers prioritaires** pour améliorer la gestion de la matière organique
- Etude de la complémentarité des pratiques (prévention, collecte, plateforme de compostage, compostage de proximité / in situ)
- Etude du développement de filières de réemploi locales (palettes, broyat) + capacité de portage par les acteurs locaux de l'ESS

2027-2029

Mise en œuvre des zones tests

Pratiques, relevés agronomiques qualité du sol, dynamique d'animation (quantifier le nombre d'initiatives sur une zone et étudier la capacité de diffusion de bonnes pratiques)

2027-2031

Mise en place de la stratégie, animation, déploiement, pilotage, suivi bilan

Ressources

Légales

- **Tri à la source des biodéchets** : depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets a été généralisé et concerne tous les professionnels et particuliers.
- **Obligation légale de débroussaillage** : l'OLD, issue de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.
- Règlementation **ICPE** applicable au broyage des végétaux, plateforme de compostage, etc.
- Règlementation sanitaire européenne en matière de **sous-produits animaux** (SPAN) est définie dans deux règlements européens : le règlement (CE) n°1069/2009 complété par son règlement d'application (UE) n°142/2011

Planification

- Plan régional de prévention et de gestion des déchets, PRPGD Occitanie (2019)
- Schéma National Biomasse et Schéma régional biomasse d'Occitanie (2019)
- Charte forestière du Pays Cœur d'Hérault
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) / Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Partenaires

- AMORCE
- Réduire +

* **Quantité de biodéchets restante dans les OMR** : C'est lors des campagnes de caractérisations que l'on peut « estimer » la part de chaque flux présente, notamment celle des biodéchets dans les OMR.

Point d'attention : la méthode de calcul est essentielle et doit être prise en compte pour la compréhension des résultats.

Lien avec action  et projet 

Orientation stratégique correspondante : 

Action n°2

Promouvoir le compostage partagé et la gestion de proximité des biodéchets

Contexte

Le Syndicat Centre Hérault est engagé depuis 2003 dans le tri à la source des biodéchets et a développé différentes solutions de tri. Le compostage partagé se développe à l'échelle nationale et de nombreuses associations se saisissent de cette opportunité. La réglementation est également en progression sur la gestion de proximité des biodéchets. Le SCH souhaite promouvoir cette pratique qui tend à se démocratiser avec la collaboration et l'appui des partenaires (associations, communes et communautés de communes) du territoire.



Objectifs

- Diminuer la présence de biodéchets au sein des OMR
- Intégrer la gestion de proximité des biodéchets aux stratégies et outils déjà en place
- Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets et le compostage partagé
- Développer les composteurs de proximité et mobiliser et maintenir un réseau de référents de site
- Développer le broyage des végétaux des communes pour alimenter les composteurs partagés

Portée opérationnelle

Priorité : ●●●○

Difficulté : ●●●○



Public visé

Tout public



Flux impacté

Biodéchets, ordures ménagères résiduelles



Potentiel de réduction DMA

0,18 kg/hab./an



Rôle du SCH

Opérateur (compétence avec les CC)

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateur de réussite						
Tonnages détournés par les composteurs partagés (0,7t/site/an) avec 11 sites en 2027	–	7,7t	11,2t	14,7t	18,2t	21,7t
Indicateurs de suivi						
Nbre de référents de sites actifs et formés par site	2	3	3	3	3	3
Nbre de nouveaux sites de compostage partagé sur le territoire	5	5	5	5	5	5

Moyens prévisionnels



Humains

- 0,5 ETP en 2026 et augmentation vers 0,9 ETP en 2031



Matériels

- Aires de compostage partagé de proximité et matériel d'entretien et panneaux
- Matériel pédagogique d'animation
- Broyeurs à végétaux



Financiers

- 20 K€ HT/an pour les aires de compostage partagés et matériel

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Com. et développement territorial

Partenaires

- Communes : référents « Déchets et Économie Circulaire » et/ou Maires + services techniques (utilisation, fourniture de broyat, gestion)
- Communautés de communes (compétence gestion des déchets)
- Organismes de formation; RCC / RCCO

Acteurs du territoire

- Associations spécialisées biodéchets, de jardins partagés familiaux ou solidaires, d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Compos'tri citoyenne de EBE l'Abeille Verte
- Écoles et Accueils de Loisirs Périscolaires
- Citoyens engagés



Déroulé de l'action

2026

Reprise de l'action

- Révision des conventions avec les communes : participation financière, approvisionnement autonome en broyat et désignation d'un agent communal au poste de référent de site
- Intégration des communautés de communes au projet : choix des emplacements,...

Installation de nouvelles aires de compostage

- Installation de 5 nouveaux sites
- Inauguration et sensibilisation des usagers

Création d'un réseau de référents de site

- Recrutement (charte), formation et accompagnement (fourniture d'outils) de référents de site pour toutes les aires (désignation systématique d'un référent communal)

Poursuite du projet

- Lancement du 1er AMI pour l'installation de 5 nouvelles aires de compostage/an
- Rédaction d'un marché d'appel Offre pour la fourniture de 5 nouveaux sites par an.

2027-2031

Renforcement de l'entretien du parc et du réseau de référents de sites

- Déploiement de 5 nouveaux sites par an
- Suivi renforcé des nouvelles aires de compostage partagé sur la base d'un contrat d'entretien
- Animation du réseau de référents de sites
- Poursuite des recherches d'autonomisation en apport de broyat

2026-2031

Maintien des voies de communication et de sensibilisation

- Organisation d'animation lors d'événements nationaux type « Tous au compost »
- Communication : promotion du compostage via tous les canaux du SCH et partenaires relais
- Relance des propositions d'interventions pédagogiques sur toutes les communes détentrices d'un site.
- Adhésion et participation au RCCO



Ressources

- Guide ADEME « [Comment réussir son compost ?](#) »
- Outils pédagogiques du [Réseau Compost Citoyen](#) et leurs formations Pgprox ([catalogue des formations](#))
- Fiche « [Organiser un atelier sur le compostage](#) » de la CDPNE et l'ADEME
- Boîte à outils déchets - [Tri à la source des biodéchets d'Amorce](#)
- [Guide pratique](#) de la collecte séparée des biodéchets de Réduire +
- « [Tous au Compost](#) », un événement national annuel qui valorise la pratique du compostage de proximité des déchets organiques
- [Réseau RCCO](#) : mise à disposition de supports et d'informations, réseaux d'échanges avec les pairs et formations.



Outils

- Guide du compostage comportant toutes les astuces et les bonnes pratiques pour fabriquer un compost de qualité
- Charte des référents de site
- Tableaux de suivi - logiprox
- Conventions
- Affiches et flyers de communication
- Fiches techniques du RCC
- Outils et EPI
- Programme de formation

Le SCH dispose dans son équipe d'une guide compostrice et d'une maître compostrice

Action n°3

Développer une stratégie intégrée pour favoriser la réparation et le réemploi

Contexte

Le réemploi et la réparation constituent des leviers majeurs pour réduire la production de déchets et prolonger la durée de vie des objets. Ils permettent d'agir au plus près des habitants en proposant des solutions concrètes de prévention et en favorisant des comportements de consommation plus responsables. Ces activités participent également au développement de l'économie locale et à la création de lien social, notamment à travers des associations, artisans et structures de l'économie sociale et solidaire. Le réemploi est un enjeu favorisé par la réglementation qui fixe un objectif de 5 % de réemploi des DMA collectés à horizon 2030. Le Syndicat Centre Hérault atteint un taux global de 0,70% de réemploi (collecte en déchetteries et en Ressourceries) en 2024.



Objectifs

- Sensibiliser et encourager la réparation et le réemploi à l'échelle du territoire
- Dynamiser et structurer l'offre locale de réemploi et de réparation
- Recenser et valoriser les acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire

Portée opérationnelle

Priorité : ● ● ● ○ ○

Difficulté : ● ● ● ● ●



Public visé

Tout public



Flux impacté

Tous les flux réemployables



Potentiel de réduction DMA

15 kg/hab.,
soit 1 432 tonnes par
an à horizon 2031



Rôle du SCH

Mobilisateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Élaboration d'un schéma du réemploi et de la réparation	1	-	-	-	-	-
Pourcentage de tonnages réemployés	1%	2%	3%	4%	5%	5%
Etude de l'opportunité et la faisabilité d'une déchetterie inversée	1	-	-	-	-	-
Indicateurs de suivi						
Nombres d'ateliers de réparation (repair café) et couture	2	2	2	2	2	2

Moyens prévisionnels



Humains

- Étude : estimation 50 jours, soit 0,22 ETP/an
- Action : à estimer lors de l'étude



Matériels

- Annuaire des structures



Financiers

- 30 K€ HT / étude (schéma du réemploi et déchetterie inversée)
- 400 € HT / atelier

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial

Partenaires

- Pays Cœur d'Hérault
- Communautés de communes (Développement Économique)

Acteurs du territoire

- Structures œuvrant dans le domaine de la réparation et du réemploi : La grande conserve, L'EBE l'Abeille verte (Recyclage Lodévois, Rembobinez), Gammes (Ressourcerie Cœur d'Hérault, Interludes)
- Associations
- Artisans du domaine de la réparation (vêtements, chaussures, petits appareils électroménagers, informatique, ...)
- Communes (accueil des événements et relais de l'information)
- Département (volet social et insertion) ;
- Éco-organismes



Syndicat Centre Hérault

Action n°3 – Développer une stratégie intégrée pour favoriser la réparation et le réemploi



Déroulé de l'action

2026

Étude - État des lieux

Identification des gisements, des ressources et des filières existantes ainsi que des acteurs et partenaires potentiels.

Définition du plan d'actions, des indicateurs et des potentiels de développement.

Étude de la faisabilité et d'opportunité **d'une déchèterie inversée**

2027

Mise en place

d'un Schéma directeur de la réparation et du réemploi

Accompagnement vers le développement/la création du réseau de réparateurs

2028

Perspective d'évolution

Éditer un annuaire de la réparation

2026-2031

Développement et pérennisation des partenariats avec les acteurs.

Participation aux journées d'échanges avec les partenaires acteurs du réemploi

Promotion des événements dédiés au réemploi, à la réparation, aux thématiques (BTP, textiles, etc.), repair café, ateliers coutures upcycling, etc.

Communication

sur le bonus réparation et l'indice de réparabilité

sur l'offre locale de réparation



Réemploi dans le BTP

➤ La Grande Conserve est une plateforme de matériaux d'occasion implantée sur le territoire.

En 2019, le Recyclage Lodévois, accompagné par le Syndicat Centre Hérault, a mené comme projet la création d'une ressourcerie dédiée aux matériaux du bâtiment à Lodève.

La Grande Conserve collecte, valorise et répare des matériaux, outils et machines du bâtiment qui sont revendus à des prix accessibles à destination des entreprises comme des particuliers. Elle propose également de la déconstruction sélective, des diagnostics ressources et la réalisation de chantier avec des matériaux de réemploi.

➤ Sur le territoire, le réemploi dans le BTP est également porté par le **Pays Cœur d'Hérault** et son service développement économique, qui met en œuvre des actions dans le cadre du projet Economie Circulaire (ECi) (cf. [Fiche Projet n°2](#))



Ressources

- [Longue vie aux objets de l'ADEME](#)
- [Annuaire des Répar'acteurs de la CMA \(intégré à celui de l'ADEME\)](#)
- [Liste des réparateurs Qualirépar - Ecosystem](#)
- [Liste des réparateurs é-reparation - Ecologic](#)
- [Liste des réparateurs labellisés par Refashion \(TCL\)](#)
- [Liste des réparateurs labellisés par ECOMAISON](#)

Action n°4

Réduire les déchets grâce à une consommation sobre et responsable

Contexte

Un grand nombre de dispositions des lois AGEC et Climat et Résilience accompagnent et promeuvent la consommation responsable. Le Syndicat Centre Hérault s'inscrit pleinement dans cet accompagnement du territoire vers une consommation responsable et souhaite accompagner tous les publics dans le changement de comportement. Pour faire évoluer les pratiques de surconsommation et lutter contre l'obsolescence programmée, la fast-fashion ou encore le fast-mobilier, il est essentiel d'encourager les alternatives et de se focaliser autour des principaux flux : les plastiques, les textiles et les équipements électriques et électroniques.



Objectifs

- Faire évoluer les habitudes de consommation des habitants (encourager une consommation textile plus responsable, réduire l'utilisation des plastiques à usage unique et développer le vrac).
- Promouvoir une consommation sobre et proposer des solutions locales et alternatives de consommation pour limiter la production de déchets
- Dynamiser l'économie locale, promouvoir la location, le partage et la mutualisation et accompagner le développement de solutions locales

Portée opérationnelle

Priorité : ● ● ● ○ ○

Difficulté : ● ● ○ ○ ○



Public visé

Consommateurs, commerçants, restaurateurs, marchés locaux



Flux impacté

DMA, OMR, emballages, textiles, DEEE



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable



Rôle du SCH

Mobilisateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Adhérer à la charte plastique de la Région	1					
Indicateurs de suivi						
Nbre d'actions de sensibilisation (ateliers, temps de travail)	-	3	3	3	3	3
Nbre d'actions de communication (posts, articles) sur chacun des 3 flux principaux : plastique, textile, DEEE	5	5	5	5	5	5

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : 0,12 ETP/an en moyenne à partir de 2027, soit ~ 20 jours/an



Matériels

Supports de communication (affiches, guides)



Financiers

- Inclus budget de l'action communication (action 7)
- Ateliers à définir

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial
- Développement Durable

Partenaires

- Pays Cœur d'Hérault
- Communautés de communes
- Communes
- Région

Acteurs du territoire

- Associations de commerçants locaux, restaurateurs, entreprises du textile, Grandes et Moyennes Surfaces, magasins bio, épiceries
- Plateformes de mutualisation
- CMA, CCI, Réseau consigne,...
- Fournisseurs et producteurs de produits alimentaires et boissons
- Associations d'éducation à l'environnement
- Associations engagées dans la transition écologique et l'économie sociale et solidaire



Déroulé de l'action

2026

Adhésion à la Charte Plastique de la Région Occitanie : définition des actions à déployer

2027

Études d'opportunités - Veille autour des flux cibles

identification des réseaux, des actions et plans existants, des partenaires qui œuvrent déjà afin de définir des actions en cohérence.

Se baser sur des travaux de recensement déjà existants, réseaux EPCI et communes, réseau de l'ADEME, en partenariat avec les Chambres des Métiers et de l'Artisanat

Étude comportementale afin de connaître et comprendre les habitudes de consommation

Définition d'actions et rencontres avec les acteurs :

- Temps de travail et d'échanges avec les acteurs, de partages d'expériences,

2026-2031

Actions de sensibilisation et de mobilisation des publics :

- Ateliers de fabrication, réparation

Communication

- Communiquer sur chacun des flux prioritaires tous les ans
- sur l'indice de recyclabilité
- sensibilisation des usagers

Plateforme de l'ADEME Epargnons Nos ressources

Cibler les flux
Plastiques, textiles, DEEE



Perspectives d'évolution

Développer la mutualisation

- **Prêt d'outils** : les habitants sont invités à prêter les outils dont ils se servent peu à des personnes intéressées, promotion des bricothèques.
- **Partage de compétences** : les habitants partagent leurs savoirs, ou des spécialistes intéressés sur la base du volontariat (qui pourraient être identifiés via les Repair Café, etc.)
- **Acquisition en commun** : la question de la propriété des objets peut être abordée dans le cadre de cette action. Dans une optique de consommation collaborative, certains habitants pourraient se regrouper pour acheter des outils en commun et les mutualiser, ce qui peut représenter une organisation plus efficace que le prêt. La mutualisation à l'échelle communale et entre collectivités peut être encouragée et impulsée. Les mutualisations peuvent se faire dans des locaux en physique ou de manière virtuelle.



Les ressources

- La Région Occitanie a adopté en 2020 son **Plan Zéro Plastique Ultime enfouis** à l'horizon 2030 Les collectivités volontaires de relever le défi d'un modèle circulaire du plastique peuvent s'engager au travers d'une Charte Plastique Région Occitanie
- Le Réseau Vrac & Réemploi et la Région Occitanie pour connaître la filière du vrac sur un territoire.
- Le réseau Réduire + qui organise les Journées Territoire et Réduction et les réduc 'café sur des thématiques liées à la consommation responsable.
- Les éco-organisme des filières : emballages ménagers, textiles linges de maison et chaussures, ameublement, équipements électriques et électroniques, jeux et jouets, articles de bricolage et jardin, et sport et loisirs.

Action n°5

Développer le réemploi des emballages en verre

Contexte

Le projet de réemploi du verre porté par le Syndicat Centre Hérault s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire visant à réduire la quantité de déchets en verre à usage unique sur le territoire. Il s'agit de mettre en place une boucle locale de collecte, lavage et réemploi des bouteilles en verre. Il s'intègre dans les objectifs de la loi AGECE qui prévoit 10 % des emballages réemployés d'ici 2027. Le territoire a reçu une opportunité favorable de la part du comité de programmation Leader du Pays Cœur d'Hérault. Le projet repose sur la mobilisation des acteurs locaux pour développer un réseau structuré de points de collecte et de massification. En favorisant une dynamique territoriale, cette initiative contribue à la réduction des déchets, au développement économique local et à la sensibilisation vers une consommation plus durable.



Objectifs

- Augmenter le pourcentage d'emballages réemployés et réduire les emballages à usage unique
- Faire évoluer les habitudes de consommation moins génératrices de déchets en favorisant la pratique du réemploi
- Visibiliser les acteurs locaux de la consigne du verre

Portée opérationnelle

Priorité :     

Très élevée

Difficulté :     



Public visé

Toute la chaîne des producteurs aux consommateurs



Flux impacté

Emballages en verre



Potentiel de réduction DMA

0,01 kg/hab./an, soit 72 tonnes/an



Rôle du SCH

Mobilisateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Réalisation d'un diagnostic de territoire	1	-	-	-	-	-
Nbre de points de collecte installés	-	-	20	-	-	-
Indicateurs de suivi						
Nbre d'acteurs démarchés (producteurs et distributeurs)	20	20	5	5	5	5

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : ~ 0,38 ETP/an, soit ~ 148 jours/an sur 2026/2028



Matériels

- Autocollants à apposer sur les colonnes à verre pour promouvoir le réemploi



Financiers

- 125 000 € sur 2026/2027 (subvention LEADER)

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial
- Développement Durable

Partenaires

- Pays Cœur d'Hérault
- Communautés de communes (Développement économique)

Acteurs du territoire

- Centrale de lavage
- Producteurs (viticulteurs, brasseurs, presseurs, etc.).
- Entreprises pouvant mettre ou ayant déjà mis en place la consigne du verre sur le territoire (moyennes surfaces de la distribution alimentaire, ...)
- Chambres consulaires (CMA, CCI) et éco-organismes gérant les emballages ménagers et professionnels



Déroulé de l'action

2026

Réalisation d'un **diagnostic de territoire** avec :

- Qualification des acteurs de la filière et constitution d'une base de données
- Étude des gisements et identification des points de distribution potentiels (rencontre avec les gros producteurs, enquêtes téléphoniques/emails auprès des plus petits, identification des gammes déjà en réemploi et leur distribution sur le territoire, inventaire en magasin)
- Identification des collecteurs potentiels (acteurs de l'ESS, grossiste potentiel)

2027

Sensibilisation des producteurs (via les têtes de réseaux et en direct) et des **lieux de consommation**

Accompagnement des producteurs et distributeurs

2028

Tester l'apposition d'une campagne de communication sur les points d'apport volontaire verre pour faire connaître le réemploi et son logo.



2026-2031

Cartographie des boucles de collecte et accompagnement de la mise en œuvre opérationnelle

Installation de points de collecte

Organisation de rencontres thématiques sur le développement du réemploi du verre avec les acteurs de la filière, le grand public, etc. à l'occasion de la SERD

Suivi de l'émergence d'aides au développement de la consigne du verre chez certains éco-organismes

Visibiliser les projets réemploi du verre (producteurs, commerçants, etc.).



Les ressources

- France Consigne est la fédération nationale des industriels du réemploi du verre. Elle vise à structurer et accélérer la filière de la consigne pour réemploi des emballages en verre en France, notamment les bouteilles. Son rôle est de standardiser les pratiques, labelliser les références réemployables (plus de 750) et garantir la cohérence opérationnelle de cette boucle circulaire à grande échelle.

- Le Réseau Vrac a développé un **guide** à destination des collectivités pour accompagner le réemploi du verre et du vrac sur les territoires.



Guide d'action du Réseau Vrac pour les collectivités



Communication et accompagnement

Message :

- Le **réemploi des emballages en verre** désigne le fait de collecter, laver et remettre en circulation des emballages qui ont été conçus pour durer. La **collecte des emballages** en verre dans un système de réemploi est dite **préservante** afin que les bouteilles, bocaux, etc. ne se cassent ou ne se brisent pas. A la différence du **tri des emballages** en verre qui est aujourd'hui réalisé au moyen de colonnes à verre sur le territoire, à destination de verreries qui s'occupent de fondre le verre pour ensuite former de nouvelles bouteilles.
- Le verre est une ressource qui peut être réutilisée.

Cibles : Tout public

Modalités :

- Site internet, flyer, magazine du syndicat, panneaux d'affichage, réseaux sociaux, etc.
- Cartographie des points de collecte du verre consigné



Syndicat Centre Hérault

Axe 3 – Consommation responsable



Action n°6

Accompagner et promouvoir l'utilisation des textiles sanitaires lavables

Contexte

Les textiles sanitaires sont composés de fractions hygiéniques (couches, protections menstruelles, lingettes, etc.) qui peuvent être réduites grâce à l'utilisation de produits réutilisables / lavables.

Un enfant utilise environ 5 000 couches jusqu'à sa propreté, soit environ 1 tonne de déchets. Une personne menstruée peut utiliser jusqu'à 15 000 protections périodiques dans sa vie, soit environ 150 kg de déchets.

En France, 1,7 million de personnes n'auraient pas les moyens de se procurer régulièrement des protections périodiques, c'est ce que l'on appelle la précarité menstruelle.

Le Syndicat souhaite accompagner le changement de comportement et favoriser l'accès de l'utilisation de textiles sanitaires lavables. Ce gisement représente l'un des plus gros potentiels de réduction des ordures ménagères.



Objectifs

- Diminuer la quantité de textiles sanitaires dans les OMR
- Encourager le recours au réutilisable en levant les appréhensions
- Favoriser l'accès à des produits d'hygiène et de protection lavables en accompagnant les particuliers (animation et aide à l'achat)

Portée opérationnelle

Priorité :

Difficulté :



Public visé

Grand public, jeunes parents, structures d'accueil et professionnels de la petite enfance, EPHAD



Flux impacté

Textiles sanitaires à usage unique



Potentiel de réduction DMA

0,08 kg./hab./an, soit 6 tonnes/an



Rôle du SCH

Opérateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Taux (en %) de familles sensibilisées qui continuent la démarche (même en mixte)	60%	65%	70%	75%	75%	75%
Nbre de crèches ou micro-crèches en couches lavables	-	-	1 établissement sur le territoire			
Indicateurs de suivi						
Nbre d'ateliers de sensibilisation	4	4	4	4	4	4
Nbre d'ateliers pour les pros	1	1	1	1	1	1

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : 0,18 ETP/an en moyenne, soit ~ 20 jours/an



Matériels

- Kits de démonstration et de prêts, expositions, livrets, fiches pratiques et questionnaires de suivi



Financiers

- 2 400 €HT/ an (aide à l'acquisition couches et protections menstruelles lavables)
- 600 €/an prestation d'animation des ateliers
- 10 700 €HT aides à l'achat pour une crèche accompagnée

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial

Acteurs du territoire

- Professionnels de la petite enfance et de soins : crèches, micro-crèches, assistantes maternelles, PMI, sage-femmes, gynécologues et pédiatres, EPHAD
- Associations qui accueillent des temps d'échanges avec les familles
- Etablissements scolaires, infirmerie scolaire
- Prestataires autour des couches lavables
- Pharmacies et Grandes et Moyennes Surfaces et magasins bios



Déroulé de l'action

2026

Élargir le domaine du champ d'actions au-delà des couches lavables avec les protections menstruelles lavables : ateliers, aides à l'achat

2026-27

Réalisation d'un **état des lieux des professionnels** du territoire (identifier les solutions et acteurs existants en matière d'hygiène durable : les professionnels qui utilisent les couches lavables, qui acceptent les couches lavables, les établissements intéressés, etc.)
Rencontre avec les professionnels du territoire (cf. acteurs à mobiliser) et partenaires institutionnels (CAF, PMI) **construction d'un réseau d'acteurs relais**

2028

Identification d'une ou plusieurs crèches partenaires pour mener une expérimentation

Poursuite des actions auprès des familles autour des couches lavables :
Ateliers découverte animés avec des partenaires, prêts de kits et aides à l'achat
Participation à des temps d'échanges, partages d'expériences
Veille sur les évolutions réglementaires et plaidoyers pour la mise en valeur des alternatives à l'usage unique

2029

Expérimentation d'une crèche en couches lavables

2026-2031

Communication et promotion

- des dispositifs d'aide à l'achat
- des pratiques responsables et alternatives durables



Perspectives d'évolution

- En partenariat avec des associations ou entreprises du territoire, organisation de sessions de formation, mise en place d'ateliers de fabrication afin de promouvoir l'usage des produits hygiéniques lavables et alternatives textiles lavables.
- S'inspirer d'une mallette pédagogique sur les protections menstruelles, leur composition et leur impact, Mallette pédagogique Rouge Party créée par Trivalis
- Relais des guides et documentation existante



Ressources et partenaires



- L'association nationale des professionnels de la couche lavable, le Réseau couches lavables.
- La plateforme Lave ta Couche, qui a pour objectif de recenser tous les spécialistes et les événements autour de la Couche Lavable.
- Le réseau des collectivités engagées dans la réduction des déchets Compost Plus, devenu Réduire +
- L'association Zéro Waste France
- La plateforme Idealco pour des retours d'expériences
- La CAF



Communication

Modalités :

- Auprès des pharmacies, Grandes et Moyennes Surfaces, magasins bio
- Dans les salles d'attente des praticiens de soins et de la petite enfance
- Canaux de communication du Syndicat (réseaux sociaux et magasin)
- Canaux de communication des partenaires

Action n°7

Piloter la stratégie de communication au service de la prévention

Contexte

La communication est un aspect transversal et nécessaire pour engager plus largement les usagers dans une démarche collective en faveur de la réduction des déchets.

Le SCH a développé au fil des années des outils et utilisé des supports de communication variés. Le souhait est aujourd'hui de se baser sur une stratégie pluriannuelle toujours plus innovante, adaptée et ciblée autour de la prévention et de la gestion des déchets à destination de tous les acteurs : usagers, élus, agents et partenaires.



Objectifs

- Toucher l'ensemble de la population, renforcer l'adhésion de tous, notamment le public qui se sent initialement moins concerné.
- Favoriser la transparence et la confiance
- Proposer des supports et des contenus adaptés aux différents publics, innovants et ludiques
- Mobiliser les relais en interne et en externe
- Avoir un planning de communication pour les actions du PLPDMA en partageant leurs mises en place et résultats ;

Portée opérationnelle

Priorité :  Moyenne

Difficulté :  Moyenne



Public visé

Tous types de public
L'action de communication devra être construite selon le type d'acteur ciblé.



Flux impacté

DMA



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable



Rôle du SCH

Opérateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateur de réussite						
Taux d'engagement moyen sur les réseaux sociaux	5%	5%	5%	5%	5%	5%
Augmentation moyenne du nombre de followers sur les réseaux sociaux	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Indicateurs de suivi						
Nbre de campagnes de communication sur la prévention	2	2	2	2	2	2
Nbre de publications (Magazine Esprit Zéro Déchet)	2	2	2	2	2	2

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : 0,08 ETP/an en moyenne, soit ~ 18 jours/an
- Communication : ~ 0,53 ETP/an en moyenne, soit ~ 122 jours/an



Matériels

- Supports de communication (affiches, magazines, guides, flyers, ...)



Financiers

- Budget communication : 90 K€ HT/an, soit 1 €/hab./an

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial

Acteurs du territoire

- Réseau de communicants (service communication des communes, communautés de communes, partenaires)
- Relais de communication : communes, lieux culturels, presse locale, bailleurs, syndicats
- Associations et partenaires du territoire et institutionnels
- Eco-organismes



Déroulé de l'action

2026

Finalisation du plan de communication adapté aux besoins, aux publics et aux thématiques

2027-2031

Mise en place de la stratégie de communication

- Choix de supports
- Partage de contenu

Réalisation des supports de visite

- Livrets et vidéos

Maintien du réseau d'acteurs communicants autour de la prévention

Suivi du plan de communication

- Suivi en fonction du planning défini
- Ajustements si nécessaire



Supports de communication

- Vidéos supports des différents sites de traitement
- Livrets de visites
- Création de supports pédagogiques (panneaux, expositions, signalétiques, etc.)
- Maintien des différents supports : magazines (papier), réseaux sociaux, affichages (Médiaffiche), site internet (tout public) et extranets (agents, élus)
- Maintien de l'harmonisation des supports via la charte graphique



Les clés du succès

- Entretenir un **réseau de communicants et les acteurs relais**, rassemblant service communication, communes, associations, partenaires, élus référents
- Mettre en place une communication cohérente avec les autres structures du territoire: communautés de communes, Grands sites, communes, etc.)
- Travailler en collaboration avec les partenaires (Eco-organismes, ADEME, Région, Communautés de communes, Grands sites, membres d'Oekomed, associations, réseaux ...) afin de relayer les messages et de s'appuyer sur des outils existants
- Maintenir un lien avec les élus et techniciens afin d'obtenir des retours réguliers sur les réalités du terrain.



Contenus innovants

- Mise en scène d'utilisateurs dans lesquels chacun peut se reconnaître
- Création de contenu ludique et positif favorisant les changements de comportements (nudges par exemple)
- Communication en lien avec les tendances actuelles
- Proposer des communications et des temps forts dans l'année (campagnes, magazines)
- Renforcer la sensibilisation et la communication sur les différents sites de traitement (devenir des déchets)

Orientation(s) stratégique(s) correspondante(s) : 1

Action n°8

Sensibiliser et éduquer tous les publics et les scolaires

Contexte

La sensibilisation est fondamentale pour la prévention des déchets : elle apporte des connaissances et incite à l'action. Depuis 2003 le Syndicat Centre Hérault, dans le cadre de sa mission prévention, sensibilise tous les publics à la gestion, au tri, à la prévention des déchets et à l'économie circulaire. Ainsi sont organisées des visites des sites de traitement ou du centre de tri, des interventions en milieu scolaire et des actions thématiques ou généralistes. Enfin, depuis 2023, le SCH œuvre à la formation de publics relais.



Objectifs

- Sensibiliser tous les publics en se concentrant sur des publics relais (éco-délégués, associations, services jeunesse) et inciter à la réduction des déchets
- Améliorer le niveau de connaissance des publics autour des enjeux environnementaux, de la prévention et gestion des déchets et de l'économie circulaire
- Diffuser les bonnes pratiques et donner des outils pour agir concrètement en faveur de la réduction des déchets
- Améliorer et alimenter les circuits des visites de sites
- Accompagner les scolaires et leurs projets

Portée opérationnelle

Priorité :  **Très élevée**
Facile
Difficulté :  **Facile**



Public visé

Tous les publics



Flux impacté

DMA



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable



Rôle du SCH

Opérateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateur de réussite						
Nombre de personnes sensibilisées	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Indicateur de suivi						
Nbre de rencontres, actions ou formations pour chacun des 3 publics relais identifiés	1 par public relai	1	1	1	1	1
Nbre d'actions réalisées dans le cadre de la SERD	3	3	3	3	3	3
Nbre de visites organisées	20	20	20	20	20	20

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : 0,45 ETP/an en moyenne, soit ~ 96 jours/an



Matériels

- Supports de formations (présentations, vidéos)
- Supports de communication (guides, affiches, expositions)
- Outils pédagogiques en prêt



Financiers

- 6 500 € HT/an pour l'animation d'atelier pendant la SERD par des associations

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial

Acteurs du territoire

- Établissements scolaires : élèves, éco-délégués, enseignants, périscolaire
- Associations œuvrant à la prévention des déchets, généralistes et d'éducation à l'environnement
- Prestataires
- Communes, Communautés de communes, élus
- Services jeunesse, services socio-éducatifs



Déroulé de l'action

2026

Préparation de la sensibilisation des publics

- Collaboration avec les associations afin d'être complémentaires et de proposer des ateliers aux différents publics – notamment dans le cadre de la SERD
- Diffuser l'aide à la location de bus

2027

Préparation de la sensibilisation des publics

- Définition d'un plan d'action, d'axes de travail et de communication avec les publics relais
- Améliorer / finaliser les parcours de visites

2026-2031

Formations, interventions et visites de sites

- Amélioration et mise à jour régulière des outils supports (présentations, guides, livrets, jeux, outils, ...)
- Formation des 3 types de publics relais identifiés : éco-délégués, associations, services jeunesse
- Poursuite des interventions en milieu scolaire
- Promotion des visites de site :
 - Organisées par le SCH : 5 par an
 - Co-portées avec des structures : 5 par an
 - Visites avec des scolaires (avec promotion aide au transport) : 10 par an

Organisation annuelle de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

- Communication annuelle avec les établissements scolaires sur les projets à venir et les actions SERD
- Définition d'une thématique annuelle pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)
- Mise en place de 3 actions annuelles
 1. Création d'une campagne et de supports de communication (exposition)
 2. Organisation d'une action pour le grand public et/ou les scolaires sur une thématique par an dans le cadre de la SERD
 3. Organisation d'une action pour les agents en interne au SCH



Ressources

Ressources pédagogiques

- Liste des animations et ressources associées disponibles sur le site de la SERD de l'ADEME et sur le site M Ta Terre
- Jeux des ressources du réseau Compost Citoyen : Jeu « Compost / pas compost », Memory du Compost, Les P'tites bêtes du sol
- Ressources des éco-organismes avec des supports pédagogiques prêts à l'emploi



Outils

Outils supports du SCH

- Présentations
- Vidéos supports des sites
- Vidéos supports externes pour sensibiliser
- Livrets de visites
- Guides pédagogiques
- Outils de prêts
- Conventions de prêts
- Règlement et convention d'aide à la location bus pour les scolaires

Orientations stratégiques correspondantes : 2 et 3

Action n°9

Accompagner le territoire vers des pratiques éco-responsables sur les événements

Contexte

Le SCH a déjà réalisé un grand nombre d'actions visant à outiller les manifestations avec du matériel de sensibilisation (carrefour du tri) ou réemployable (vaisselle réutilisable).

Cette action se focalise sur les déchets générés lors d'événements organisés sur le territoire du SCH. Il s'agit notamment de collaborer avec les partenaires relais afin d'accompagner les organisations dans la prévention des déchets et de leur permettre de s'inscrire dans une démarche d'éco-événement.



Objectifs

- Changer durablement les pratiques événementielles
- Réduire les déchets produits à l'occasion des manifestations du territoire.
- Accompagner les organisateurs d'événements et structures partenaires dans l'adoption de pratiques éco-exemplaires
- Accompagner à la mise en œuvre du tri et à la prévention lors des événements
- Sensibiliser les usagers à l'extérieur de leur foyer.
- Créer un réseau de relai de prévention autour des événements
- Promouvoir les manifestations produisant moins de déchets.

Portée opérationnelle

Priorité : ● ● ● ● ●
 Moyenne
 Difficulté : ● ● ● ● ●
 Elevée



Public visé
 Les communes, les organisateurs d'événements et le grand public



Flux impacté
 Déchets communaux et des événements



Potentiel de réduction DMA
 Non évaluable



Rôle du SCH
 Opérateur Mobilisateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
<i>Cibler et accompagner à l'organisation d'un événement zéro déchet</i>	0	0		1		
Indicateurs de suivi						
<i>Nbre d'événements accompagnés avec de la vaisselle réutilisable</i>	20	20	20	20	20	20
<i>Nbre structures accompagnées sur la prévention et mise en place du tri</i>	3	3	3	3	3	3

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention: 0,10 ETP/an en moyenne, soit ~ 23 jours/an



Matériels

- Kit éco-événement
- Kit vaisselle réutilisable
- Carrefour du tri



Financiers

- 1 250 € HT/an prestation ressourcerie
- 1 500€HT/an dépenses matériels et réassort de vaisselle

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial

Acteurs du territoire

- Services des communautés de communes (déchets, culture, activités de plein air, développement durable)
- Communes
- Structures organisant des événements culturels, sportifs ou manifestations
- Structures du réemploi pour fourniture de matériel de seconde main et/ou récupération de matériel pour un événement
- Grands sites, offices de tourisme et partenaires



Déroulé de l'action

2026

Préparation de l'action

- Recensement et rencontre des partenaires et des acteurs relais
- Recensement des organisateurs, associations, événements sur le territoire
- Etat des lieux des pratiques, des projets existants et des programmes

2027

- Sondage des besoins grâce à des entretiens et des questionnaires ciblés
- Co-construction d'une stratégie avec les parties prenantes: organisateurs, associations, communes, etc.

2028 - 2031

Mise en œuvre

- Mise en place d'actions définies dans la stratégie selon : les cibles, le type d'événement, et les besoins et leviers identifiés
- Accompagnement annuel d'un événement vers le Zéro Déchet

Chaque année

Bilan et essaimage

- Communication annuelle sur les enjeux liés à la réduction des déchets et les bonnes pratiques (mailing, newsletter, rencontres)
- Enrichissement et mise à jour régulière de la page internet dédiée aux manifestations
- Veille sur les retours d'expériences et les bonnes pratiques (intra et extraterritoire), les opportunités de financement et la réglementation



Les outils

- Les carrefours du tri
- Les fiches pratiques
- Le formulaire éco-événement (outil d'autodiagnostic)
- Les affiches de tri
- Supports "j'apporte ma propre vaisselle"

Communes, des interlocutrices privilégiées :

Maintenir la communication et développer des actions en partenariat avec les communes. Action en lien avec l'action n°10 : favoriser l'éco-exemplarité des structures et des partenaires



Les ressources

- Le guide « Mon Évènement Zero Waste » de Zero Waste France ;
- La page « Évènementiel responsable » de l'ADEME;
- L'outil ADERE de l'ADEME, permettant de réaliser un autodiagnostic environnemental d'un événement
- Réglementation du tri hors foyer
- La charte des 15 engagements éco-responsables du ministère des sports
- La charte des manifestations durables de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Boîte à idées :

- Focus "j'apporte ma propre vaisselle"
- Focus sur zéro plastique à usage unique dans les événements
- Intégrer les temps d'échanges des acteurs et partenaires
- Développer de nouveaux partenariats pour le prêt de vaisselle
- Développer la gamme d'éléments de vaisselle
- Tester la vaisselle en inox et/ou en faïence
- Promouvoir l'utilisation des toilettes sèches
- Tester des critères d'éco-conditions sur les manifestations
- Valoriser et s'inspirer des chartes éco-responsables en œuvre sur le territoire

Action n°10

Favoriser l'éco-exemplarité des structures et des partenaires du territoire

Contexte

Être éco-exemplaire doit faire partie du quotidien des différents services publics, de l'organisation du travail en passant par les achats et marchés publics, jusqu'aux messages diffusés à la population.

Mener une action d'éco-exemplarité auprès des communes et structures partenaires du SCH, au plus proche des usagers est essentiel pour embarquer la population et assurer la légitimité des actions de prévention proposées aux citoyens.

Accompagner les services des communes et partenaires du territoire dans l'amélioration de la gestion des déchets et dans leur réduction doit également permettre de diminuer la quantité de déchets produits.



Objectifs

- Montrer l'exemple afin d'inciter les habitants à réduire leurs déchets et adopter des pratiques vertueuses
- Accompagner les communes et structures partenaires dans l'adoption de pratiques éco-exemplaires
- Réduire la quantité de déchets municipaux
- Diffuser les bonnes pratiques et créer une cohérence entre les pratiques du SCH et des communes et communautés de communes
- Promouvoir le projet d'éco-exemplarité des structures et les accompagner selon un plan de déploiement
- Valoriser et partager les retours d'expérience

Portée opérationnelle

Priorité : **Très élevée**
 Difficulté : **Elevée**



Public visé

Les services et équipements communaux et les partenaires



Flux impacté

Déchets assimilés et déchets d'activités des communes



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable



Rôle du SCH

Opérateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Partage du bilan annuel des structures accompagnées	-	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateurs de suivi						
Nbre de structures accompagnées	0	3	3	3	3	3
Nbre de formations groupées pour les structures partenaires et communes	2	2	2	2	2	2

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : ~ 0,15 ETP/an en moyenne, soit ~ 33 jours/an



Matériels

- Convention COEEC et Charte
- Supports de formation



Financiers

- Aides à l'équipement des structures accompagnées : 200€/structure

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial
- Service développement durable

Acteurs du territoire

- Tous les services, les locaux et équipements des communes et communautés de communes du territoire du SCH (écoles, bibliothèques, services technique/espaces vert, salles des fêtes/manifestions)
- L'ensemble des élus à l'environnement et/ou à la vie associative des CC et des communes
- Partenaires (PCH, Ressourceries, etc.)



Déroulé de l'action

2026 - 2027

Préparation de l'action

- Benchmark des projets en cours sur le territoire
- Définition du projet
- Présentation du projet et des modalités auprès des élus pour validation

Eco-exemplarité interne au syndicat :

Développer et déployer des actions :

- Projet d'aménagement du SCH ;
- Promotion et renforcement des achats durables

2027

Diffusion du projet « structures exemplaires » et sélection des candidats

2028-2031

Accompagnement des structures :

- Rencontres, engagements, et signatures de la convention et des chartes
- Partage des outils (voir ci-dessous)
- Mise en place d'actions de tri et de prévention : formations des agents (avec visites de sites), manifestations, gestion intégrée des espaces verts, interventions scolaires, achats durables, etc.

Suivi et bilan

- Collecte des retours d'expériences et des bonnes pratiques afin de les valoriser et de les partager
- Récupération des bilans annuels de chaque structure grâce aux tableaux de suivi
- Communication annuelle des résultats obtenus



Perspectives d'évolution

- La charte COEEC (Collectivité Exemplaire Engagée dans l'Economie Circulaire) pourrait intégrer de nouvelles actions liées au label TETE économie circulaire
- Intégrer des engagements d'achats durables avec intégration d'éléments d'un SPASER et/ou d'une démarche RSO



Outils

- Guides du tri et du compostage
- Affiches de tri
- Charte COEEC
- Charte de l'agent'gagé
- Charte de l'élève engagé
- Convention de partenariat collectivité exemplaire
- Logo COEEC
- Mode opératoire du tri



Sensibilisation et formation des agents du territoire

- En interne, les agents du SCH sont formés chaque année sur une thématique
- Des formations généralistes ou spécifiques sont proposées aux agents des collectivités (agents de collecte, ambassadeurs du tri, agents techniques,...) : gestion des déchets, prévention et économie circulaire; compostage; nouveau schéma de collecte ; ...



Ressources

- Guides et publications sur la librairie de l'ADEME, notamment : « Prévention des déchets - 25 fiches actions à l'usage des élus », ainsi que les fiches retours d'expérience
- Guides et publications AMORCE, notamment « Guide | L'élus, les déchets et l'économie circulaire »
- Guide du ministère de l'Écologie sur l'économie circulaire
- Charte de l'environnement
- Label Territoire en Transition TETE

Lien avec fiche projet : 1

Orientation(s) stratégique(s) correspondante(s) : 2 et 3

Action n°11

Collaborer en réseau et communiquer avec les acteurs relais du territoire

Contexte

Les actions en faveur de la prévention des déchets sont nombreuses sur le territoire du SCH ainsi qu'à l'échelle régionale ou encore nationale.

Afin de les mettre en valeur, de renforcer leur visibilité et de promouvoir les bonnes pratiques, il faut créer des réseaux d'acteurs par thématiques.

Les groupes d'élus référents, des structures engagées ou des partenaires constituent de forts relais potentiels. S'appuyer sur ces relais est une clé pour entretenir des réseaux d'acteurs.



Objectifs

- Cibler les typologies d'acteurs et identifier les relais potentiels afin de créer des réseaux de communication spécifiques
- Faciliter la rencontre d'acteurs, identifier des enjeux communs, créer des transversalités et échanger des bonnes pratiques
- Favoriser l'intégration de la prévention dans les réseaux d'acteurs
- S'appuyer sur le réseau d'élus relais

Portée opérationnelle

Priorité : ● ● ● ● ○
 Difficulté : ● ● ● ○ ○

Elevée
Moyenne



Public visé

Professionnels et associations, agents, élus tout public



Flux impacté

Tous les flux



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable



Rôle du SCH

Mobilisateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Créer un réseau d'élus relais (1/commune)	1					
Indicateurs de suivi						
Nbre de rencontres des groupes de travail thématiques	2	2	2	2	2	2
Nbre de rencontres du réseau des élus relais	2	2	2	2	2	2

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : 0,15 ETP/an en moyenne, soit ~ 35 jours/an



Financiers

- 200 € HT/an en moyenne pour les rencontres du réseau

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

Com. et développement territorial

Partenaires

- Pays Cœur d'Hérault
- Communauté de communes et communes

Acteurs du territoire

- CMA, CCI, réseau consigne,...
- Associations de commerçants locaux, réparateurs,
- Référents de site de compostage, élus référents déchet
- Agents des collectivités : ambassadeurs du tri, écogardes, animateurs, ...
- Associations d'éducation à l'environnement
- Réseau des Tiers-Lieux animés par le PCH

Déroulé de l'action

2026 - 2028

Préparation

- Identifier les nouveaux membres du réseau d'élus référents relais
- Cibler et recenser les acteurs du territoire autour de la prévention des déchets
- Organiser des temps d'échanges avec les acteurs

2028 - 2031

Mise en œuvre

- Une CCES chaque année à destination de tous les acteurs : suivi PLPDMA et autres projets du SCH
- Deux réunions sous format d'ateliers/groupes de travail avec une ou deux thématiques ciblées aux acteurs concernés
- Deux rencontres avec les élus référents
- Questionnement des acteurs sur la faisabilité de devenir des relais
- Partage des bonnes pratiques avec visites le cas échéant

2029-2031

Diffusion

- Réalisation de listings de contacts
- Création d'outils pour diffuser les bonnes pratiques (annuaire, stickers...)

Suivi et bilan

Sensibilisation et formation des élus relais

Le SCH dispose d'un réseau d'élus référents déchets économie circulaire. Des rencontres sont organisées trois fois par an. Ces élus participent aux Comité Territorial (rencontre de suivi annuelle), à des visites de sites et formations ainsi qu'à des temps d'échanges. Ils sont informés des actions en cours via un extranet et des newsletters.

Ressources

- La plateforme des acteurs de l'économie circulaire en Occitanie [Cycl-Op](#)
- Le réseau [Reduire](#) + qui organise les Journées Territoire et Réduction et des Réduc'café avec retours d'expérience

Les acteurs relais autour de la prévention

Le Syndicat Centre Hérault travaille en transversalité avec les acteurs du territoire et nationaux, et s'appuie sur des réseaux de relais. Ils sont essentiels au portage des actions et à leur rayonnement. Il apparaît primordial de maintenir ces réseaux et de les vivre afin de poursuivre la dynamique et de coopérer pour mieux agir.

Action n°12

Accompagner le déploiement d'une tarification incitative

Contexte

La loi TECV encourage la généralisation de la Tarification Incitative (TI). Pour cela, elle fixait un objectif de 25 millions d'habitants concernés en 2025, objectif non atteint. Le PRPGD prévoyait le déploiement de la TI pour 2,1 millions d'habitants en 2025 (36%).

Le SCH s'est engagé dans la stratégie « Objectif 120 kg », visant à diminuer significativement les tonnages d'OMR enfouies, dans un objectif de maîtrise des coûts et de l'impact environnemental du SPPGD. Le déploiement de la tarification incitative constitue le second levier du projet « Objectif 120kg », qui intervient après la généralisation du nouveau schéma de collecte sur le territoire.

Actuellement, le financement du service repose sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), payée par les administrés. La mise en place d'une TI constitue un levier majeur pour faire évoluer les comportements, et permettra notamment d'encourager la prévention, le tri et la valorisation des déchets, de responsabiliser les usagers selon le principe « pollueur-payeur » tout en leur permettant de maîtriser leur facture.



Objectifs

- Faire diminuer significativement les tonnages enfouis
- Accompagner les collectivités, les techniciens, les élus et les usagers vers un nouveau mode de tarification
- Coordonner la stratégie de communication accompagnant le déploiement de la tarification incitative
- Proposer un accompagnement dans les temps d'échanges (réunions publiques, rencontres d'élus, de techniciens, formations d'agents)

Portée opérationnelle

Priorité : ●●●●● Très élevée
 Difficulté : ●●●●● Modérée *
 * accompagnement des CC



Public visé

Tous les usagers
(ménages et pros)



Flux impacté

Tous les flux
DMA



Potentiel de réduction des DMA

Évalué dans l'étude d'opportunité



Rôle du SCH

Coordinateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Nombre de CC en Tarification Incitative		1	2			
Indicateurs de suivi						
Nombre de CC accompagnées dans le déploiement et la communication sur la TI		1	2			

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : 0,2 ETP/an en moyenne, (coordination et participations aux rencontres)
- Communication : 0,2 ETP/an en moyenne, (coordination, création, diffusion,...)



Matériels

- Médias numériques, affichage, dépliants, courriers, supports de présentation, ...



Financiers

- Investissements sur le volet technique et dépenses de fonctionnement prévues dans l'étude

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial
- Pôle collecte du service technique
- Service finances

Acteurs du territoire

- Communautés de communes (CC) : élus et agents, ambassadeurs du tri
- Communes : élus, agents
- ADEME

Déroulé de l'action

2026 - 2028

Étude sur les modalités de mise en œuvre d'une tarification incitative

- Réalisation de l'étude sur le territoire pour chaque communauté de communes
- Réunions de sensibilisation des élus au changement de tarification

2026 - 2031

Accompagnement

Coordination par le SCH d'une mission de communication pour le déploiement de la TI sur le territoire, incluant élaboration stratégique et déclinaison des supports de communication :

- Sensibilisation des élus communaux et intercommunaux
- Rencontres inter-territoires avec retours d'expériences (voyages d'études)
- Réunions publiques, et campagne d'information des usagers
- Création et déclinaison de supports de communication

Enjeux et objectifs de la mise en place de la tarification incitative

La mise en place de la TI est une décision qui relève des Communautés de communes du territoire, le SCH a pour rôle de les accompagner et de coordonner ce dispositif à l'échelle du territoire. Les objectifs et enjeux de la mise en place sont :

- Réduire significativement la quantité de déchets résiduels (OMR)
- Maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets
- Augmenter la qualité du tri et les tonnages valorisés
- Favoriser une équité financière entre usagers et producteurs de déchets

Retour d'expérience

- Les élus du territoire ont déjà effectué un voyage d'étude auprès de la Communauté de communes Minervois Caroux et échangent actuellement avec le SICOVAL, deux collectivités en tarification incitative

Ressources

- La tarification incitative en zone touristique, AMORCE 2018
- La concertation : un atout pour réussir la tarification incitative – Plaquette / Rapport, ADEME 2024
- Fiche déchets tarification incitative – 12 retours d'expérience, ADEME 2022
- Tarification incitative: acteurs, modalités et obstacles –Rapport / Recommandations pour l'action publique, ADEME, ECOGEOS, ZERO WASTE France, 2021
- La tarification incitative sur les déchets – Pratiques pour accompagner le changement de comportement, ADEME, CAFOC, 2023
- Communiquer sur la tarification incitative (Ref. 8056), ADEME 2014
- Guide de conseils et retours d'expérience, ADEME, AMORCE 2014
- La CA Versailles Grand Parc a décliné un accompagnement adapté à chaque situation d'usagers

FICHE PROJET n°1

Renforcer et promouvoir les achats durables

Contexte

Engager les marchés publics dans une politique d'achats durables, c'est utiliser un puissant levier d'actions afin de repenser les besoins, les pratiques d'achats et l'utilisation des produits. Du matériel bureautique, aux équipements en passant par les produits ménagers, ou encore les travaux, repenser les achats et la fin de vie (donner, vendre plutôt que jeter) permet d'évoluer vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de participer au développement économique local.

Cette action s'adresse à tous les acteurs publics du territoire.



Objectifs

- Prioriser le réemploi, les circuits courts, les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et la mutualisation
- Sensibiliser et former aux bonnes pratiques d'achats (en interne) ; échanges avec les partenaires
- Mettre en place une politique d'achats durables en intégrant des objectifs du SPASER
- Intégrer des critères environnementaux et sociaux

Règlementation

Le Code de la commande publique (CCP) impose :

- la prise en compte des objectifs de développement durable (art. L.3-1 du CCP) ;
- l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les marchés (loi Climat et Résilience, 2021) ;
- l'obligation d'achats issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage pour certaines catégories de produits (art. L.2111-3 et suivants)

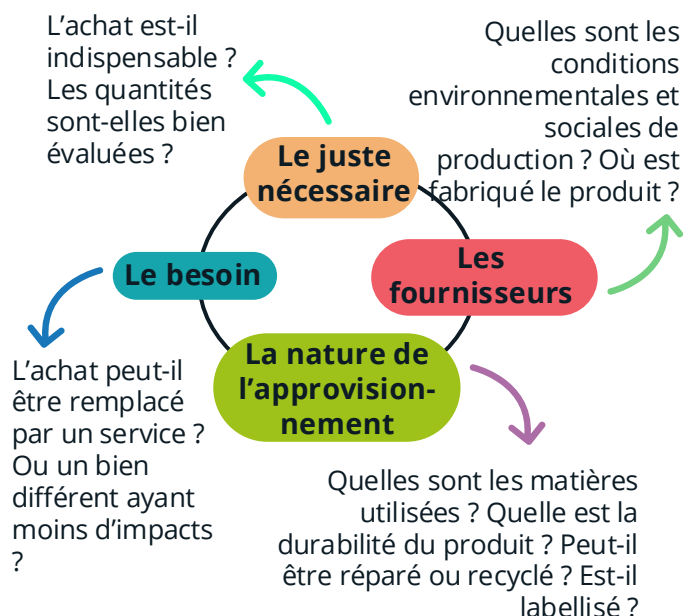


Le rôle du SCH

- Appuyer les réflexions du PCH dans la mise en place du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER)
- S'inspirer du SPASER en interne et former aux bonnes pratiques
- Mobiliser les acteurs publics du territoire vers une politique d'achats durables en vue de respecter la réglementation et de promouvoir des pratiques innovantes et de mutualisation.
- Mettre en place des temps d'échanges autour de bonnes pratiques et retours d'expériences du territoire



S'interroger pour mieux décider



Les ressources sur les achats durables

- Adhérer au RES'OCC – Le réseau des Achats Responsables en Occitanie
- Le portail des achats durables
- Rubrique « Acheter durable » à destination des acheteurs publics de l'ADEME
- Etudier les labels environnementaux existants ;
- Présentation des produits biosourcés durables pour les acheteurs publics et privés
- CNFPT : module e-formation sur le déploiement d'une stratégie achats responsables

Publics visés :

SCH, PCH,
Communauté de communes,
Communes.

En lien avec l'action **10**

FICHE PROJET n°2

Pérenniser, consolider et renforcer la démarche d'Economie Circulaire sur le territoire

Contexte

Le SCH a initié il y a quelques années une expérimentation d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT). En accord avec les trois Communautés de communes et après validation des comités syndicaux la mission a été transférée au SYDEL (Syndicat mixte de développement local), pour qu'il développe cette démarche territoriale, à travers le prisme du développement économique.

Une convention pluriannuelle lie les deux syndicats autour d'axes stratégiques et notamment : Ecologie Industrielle et Territoriale et soutien aux porteurs de projets et aux actions expérimentales, politiques territoriales : PCAET, SCoT, PLPDMA, PAT...

Le PCH a lancé en janvier 2025 Syn'Eccho, une démarche d'EIT visant à créer des synergies entre acteurs économiques locaux publics/privés. Le but est d'optimiser les ressources, de valoriser les matières secondaires, dites renouvelables. Ce projet est devenu une démarche de développement territorial d'économie circulaire validée par l'ADEME.



Objectifs du SCH

- Réduire la quantité de déchets produite et gérée sur le territoire
- Promouvoir et accompagner le déploiement des piliers de l'économie circulaire
- Assurer le copilotage de la démarche d'économie circulaire portée par le pays cœur d'Hérault



Les missions du projet et les actions

- Accompagner les acteurs économiques (publics et privés) vers des modèles plus sobres et performants en s'appuyant sur les piliers de l'économie circulaire
- Compléter le PLPDMA avec une approche de développement économique et notamment une approche par filière de ressources du territoire : bois, carton, matériaux du BTP, etc.
- Recenser les acteurs du territoire qui œuvrent en matière d'Economie Circulaire ;
- Organiser des rencontres annuelles avec l'ensemble de la communauté + des rencontres thématiques (cf. *fiche 11 Mettre en réseau et communiquer avec les acteurs du territoire relai*) ;
- Sensibiliser les entreprises et administrations
- Contribuer à une économie locale sobre et tournée vers l'économie circulaire et l'EIT ;
- Informer et coordonner les acteurs économiques sur les solutions de partage de ressources et collaboration et en développant l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ;
- Responsabiliser les acteurs économiques.

Vis-à-vis des acteurs économiques

- Accompagner la mise en place de filières locales de la matière
- Proposer des parcours d'accompagnement aux entreprises vers des modèles économiques plus vertueux

Vis-à-vis des collectivités

- Formation des parties prenantes à l'Economie Circulaire
- Agir en transversalité entre collectivités et services au profit d'un projet d'Economie Circulaire

Domaine d'intervention :

Domaine d'intervention (lien avec politiques publiques) : Référentiel Economie Circulaire de l'Ademe, Schéma Régional de Développement Economique et d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et Plan Régional d'Action pour l'Economie Circulaire (PRAEC) de la Région, Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA), Plan Climat Air Energie (PCAET), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)... du territoire.

Publics visés : acteurs économiques (publics et privés), représentants de filières et consulaires, collectivités, habitants

FICHE PROJET n° 3

Accompagner le territoire vers un tourisme durable

Contexte

Le territoire du SCH est confronté à une importante activité touristique toute l'année. Cette population touristique entraîne une production de déchets irrégulière mais importante (campings, aires de camping-car, restaurants, résidences secondaires et meublés du tourisme) et peut être plus difficile à cibler en termes d'actions de prévention.

Face à ces constats partagés, les équipes du PCH et du SCH ont engagé une collaboration visant à apporter une réponse collective, structurée et adaptée aux enjeux, tant en matière de prévention des déchets que de gestion.



Objectifs

- Œuvrer à l'amélioration de la gestion des déchets et aux gestes de prévention en collaboration avec le Pays Cœur d'Hérault
- Travailler en concertation avec les acteurs publics et privés (grands sites, Office du Tourisme, structures d'accueil touristiques)
- Sensibiliser les établissements touristiques à la préservation des ressources et à la réglementation
- Informer la population touristique en harmonisant les messages et les supports
- Renforcer l'attractivité durable et l'image du territoire



Articulation du projet

► Le label Green Destinations



- Le Pays Cœur d'Hérault s'est engagé dans une démarche ambitieuse : la labellisation Green Destination, synonyme de tourisme responsable, respectueux du territoire et de ses habitants.
- Green Destinations est une association internationale basée aux Pays Bas, accréditée pour porter un label et une certification reconnue par le Conseil Mondial du Tourisme Durable, la plus haute instance traitant du tourisme durable au niveau international.

Le Tri hors foyer :

Depuis le 1er janvier 2025, la loi AGECE impose le tri sélectif des déchets hors foyer dans les espaces publics => réaliser des recherches réglementaires et en assurer la communication et le suivi

Les moyens

► Organisation de rencontres avec les professionnels du tourisme

Organisées 1 fois par an au sein de chaque Communauté de communes. Partage du kit, d'outils de communication, d'infos réglementaires nouvelles, partage d'expériences / recensement des besoins

► Organisation de rencontres avec les partenaires

Groupe de travail constitué des grands sites, services déchets, développement durable et développement économique des Communautés de communes dont l'objectif est de collaborer sur une communication commune (exemple affiche *Aucune trace, que des souvenirs*), sur des projets de mutualisation et échanges de bonnes pratiques avec retours d'expériences et de lutter contre les dépôts sauvages

Les actions de communication

- Distribution d'un kit de communication : mémo tri, affiches consignes de tri, mode opératoire du tri, fiches d'informations pratiques et réglementaires, fiche d'informations sur les dépôts sauvages

Acteurs : Offices du tourisme et Grands sites, Communautés de communes (service développement économique et gestion des déchets et développement durable)

FICHE PROJET n°4

Lutter contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT)

Contexte

Le Syndicat Centre Hérault (SCH) s'est engagé dans une démarche zéro déchet, zéro gaspillage depuis 2014. Dans ce cadre, le SCH a misé sur des actions contre le gaspillage alimentaire : journées portes ouvertes, formation des plus jeunes, campagnes de communication sur les gestes antigaspi, diagnostics sur le potentiel d'évitement en restauration collective sur le territoire, etc.

D'autre part, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault (PCH) porte le Projet Alimentaire Territorial (PAT) Démocratique, Durable, Décloisonné (3D) et qui implique depuis 2021 l'ensemble des acteurs agissant en faveur de la transition agricole et alimentaire du territoire.

Dans le cadre du PAT, depuis 2025, les acteurs de l'éducation à l'environnement et à l'alimentation (associations, collectivités, établissements, médiathèques, espaces de vie sociaux) s'unissent pour mettre en œuvre un programme d'éducation à l'alimentation, comprenant un volet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Des expérimentations sont également menées pour valoriser les surplus agricoles et mettre en place un réseau de glanage sur le territoire. Enfin, une réflexion est en cours pour valoriser les excédents de la restauration collective et envisager des partenariats entre acteurs de la restauration collective et associations œuvrant pour la solidarité alimentaire.

Une convention pluriannuelle lie désormais le (SCH) et le (PCH) autour d'axes stratégiques, d'actions expérimentales et de politiques territoriales : PCAET, SCoT, PLPDMA, incluant ainsi le PAT.



Objectifs du SCH

- Encourager, promouvoir et accompagner les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire existantes, afin de renforcer l'efficacité et la lisibilité de leur portage.
- Être acteur de la lutte contre le gaspillage alimentaire au cœur du projet du PAT



Les missions du projet

- › Coordination du PAT 3D et recherche de financements pour le déploiement des actions ;
- › Animation d'un réseau des acteurs de la restauration collective du territoire et accompagnement sur leurs démarches d'amélioration de la qualité de la restauration collective ;
- › Mobilisation des acteurs dans le cadre du développement d'un programme d'éducation à l'alimentation (acteurs de la restauration collective et de l'enseignement, EVS, etc.) ;
- › Formation des enseignants et éducateurs, diffusion d'un livret d'éducation au goût adapté au territoire (« le livret du petit goûteur »), appui aux collectivités et établissements sur la mise en œuvre d'une stratégie d'éducation à l'alimentation et conception d'une mallette pédagogique comprenant un volet lutte contre le gaspillage alimentaire.
- › Étude et expérimentations sur la mise en place d'un réseau de glanage sur le territoire en lien avec associations, agriculteurs et communes (pour les arbres situés sur l'espace public) ;
- › Valorisation des initiatives et actions de lutte contre le gaspillage alimentaire mises en œuvre par les acteurs du territoire.



Le rôle du SCH

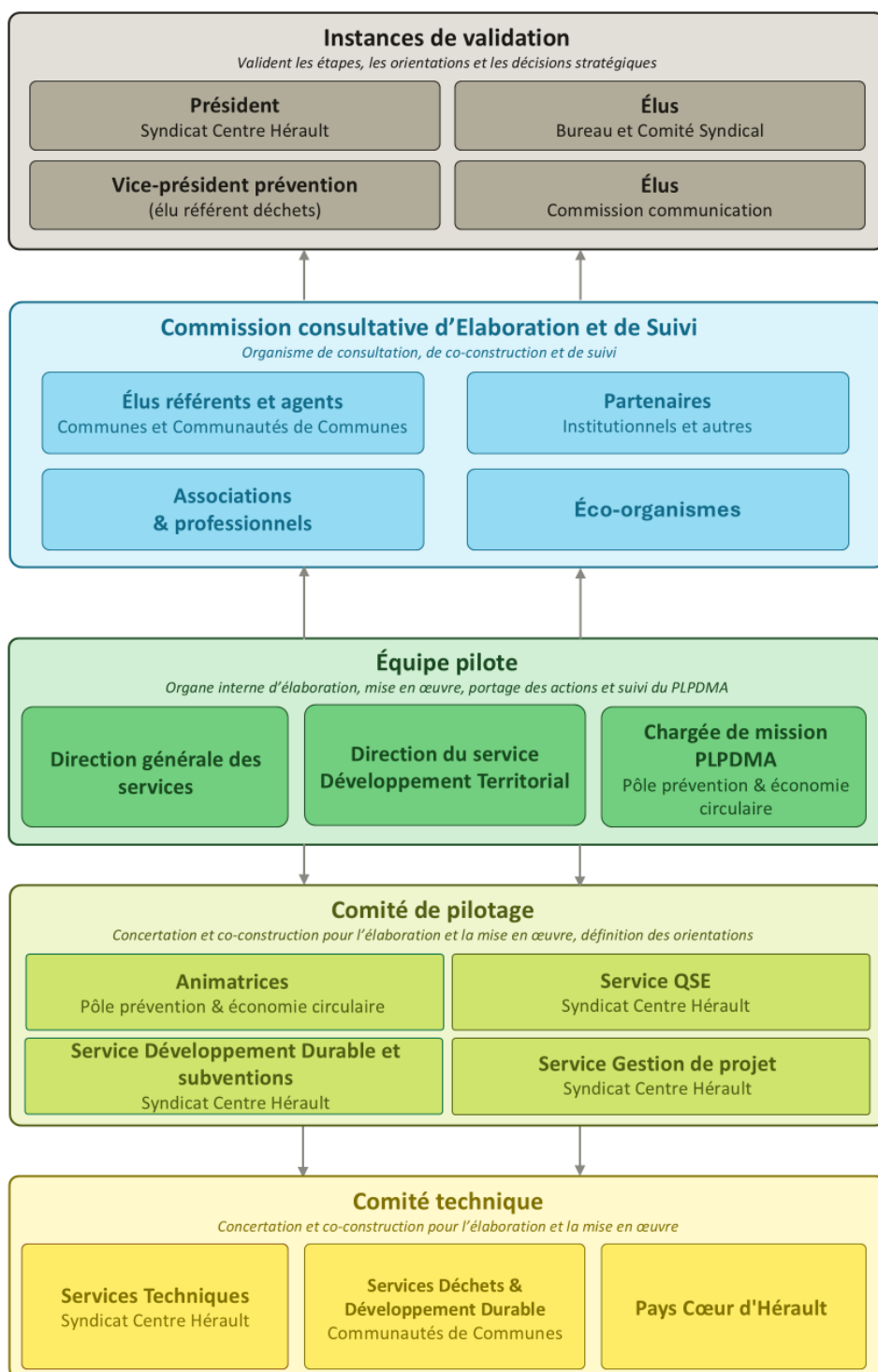
- › Valoriser des acteurs (restaurateurs par exemple) éco-responsables engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- › Sensibiliser les particuliers sur leurs pratiques au quotidien (achat, conservation, cuisine...);
- › Relayer les actions auprès de acteurs, des structures et des élus.
- › Participer au pilotage des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du PAT.

Publics visés : Grand public, scolaires, restaurateurs engagés, etc.



5. Gouvernance et suivi

5.1 Gouvernance



5.2 Tableau de suivi

N°	Objectifs	Indicateurs		Potentiel de réduction pour 2031
Axe 1 : Végétaux et restes alimentaires				
Action 1 : Acter une stratégie autour de la matière organique				
1	-Diminuer la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères -Favoriser le retour au sol -Accompagner le territoire vers de nouvelles pratiques plus vertueuses en s'appuyant sur la réglementation (OLD, brûlage, tri à la source, etc.) -Mettre en place un circuit cohérent de l'ensemble de la matière organique en lien avec les besoins, opportunités et acteurs du territoire -Poursuivre et renforcer l'accompagnement des différents publics pour encourager le tri des déchets alimentaires (communication, équipements, etc.)	Indicateurs de réussite		Non évaluable
		Quantité de biodéchets restante dans les OMR	40 kg en 2026 30 kg en 2031	
		Adoption du schéma de l'organique (en 2027)	1	
		Indicateur de suivi		
		Nombre de campagnes sur le tri des biodéchets (par an)	1	
		Action 2 : Promouvoir et développer le compostage partagé et la gestion de proximité des biodéchets		
2	- Développer les composteurs de proximité et mobiliser et maintenir un réseau de référents de site - Diminuer la présence de biodéchets au sein des OMR - Intégrer la gestion de proximité des biodéchets aux stratégies et outils déjà en place - Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets et le compostage partagé - Développer le broyage des végétaux des communes pour alimenter les composteurs partagés	Indicateurs de réussite		0,18 kg/hab./an
		Tonnages détournés par les composteurs partagés avec 11 sites en 2027	0,7t/site/an	
		Indicateur de suivi		
		Nbre de référents de sites actifs et formés par site	2 puis 3 à partir de 2027	
		Nbre de nouveaux sites de compostage partagé sur le territoire par an	5	

Axe 2 : Augmentation de la durée de vie des objets				
Action 3 : Développer une stratégie intégrée pour favoriser la réparation et le réemploi				
3	- Dynamiser et structurer l'offre locale de réemploi et de réparation - Sensibiliser et encourager la réparation et le réemploi à l'échelle du territoire - Recenser et valoriser les acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire	Indicateurs de réussite		15 kg/hab., soit 1432 tonnes par an à l'horizon 2031
		Élaboration d'un schéma du réemploi et de la réparation (en 2026)	1	
		Pourcentage de tonnages réemployés	1% en 2026 2% en 2027 3% en 2028 4% en 2029 5% en 2030 5% en 2031	
		Etude de l'opportunité et la faisabilité d'une déchetterie inversée (en 2026)	1	
		Indicateur de suivi		
		Nombre d'ateliers de réparation (repair café) et couture par an	2	

N°	Objectifs	Indicateurs		Potentiel de réduction pour 2031
Axe 3 : Consommation responsable				
Action 4 : Réduire les déchets grâce à une consommation sobre et responsable				
4	- Promouvoir une consommation sobre et proposer des solutions locales et alternatives de consommation pour limiter la production de déchets - Dynamiser l'économie locale, promouvoir la location, le partage et la mutualisation et accompagner le développement de solutions locales - Faire évoluer les habitudes de consommation des habitants (encourager une consommation textile plus responsable, réduire l'utilisation des plastiques à usage unique et développer le vrac).	Indicateurs de réussite		Non évaluable
		Adhérer à la charte plastique de la Région	1 en 2026	
		Indicateur de suivi		
		Nbre d'actions de sensibilisation (ateliers, temps de travail)	3 par an à partir de 2027	
		Nbre d'actions de communication (posts, articles) sur chacun des 3 flux principaux : plastique, textile, DEEE	5 par an	
Action 5 : Développer le réemploi des emballages en verre				
5	- Augmenter le % d'emballages réemployés et réduire les emballages à usage unique - Faire évoluer les habitudes de consommation moins génératrices de déchets en favorisant la pratique du réemploi - Visibiliser les acteurs locaux de la consigne du verre	Indicateurs de réussite		0,01 kg/hab./an, soit 72 tonnes/an
		Réaliser un diagnostic de territoire	1 en 2026	
		Nbre de points de collecte installés	20 en 2028	
		Indicateur de suivi		
		Nombre d'acteurs démarchés (producteurs et distributeurs)	20 en 2026 et 2027 puis 5 par an	
Action 6 : Accompagner et promouvoir l'utilisation des textiles sanitaires lavables				
6	- Favoriser l'accès à des produits d'hygiène et de protection lavables en accompagnant les particuliers (animation et aide à l'achat) - Encourager le recours au réutilisable en levant les appréhensions - Diminuer la quantité de textiles sanitaires dans les OMR	Indicateurs de réussite		0,08 kg./hab./an, soit 6 tonnes/an
		Taux (en %) de familles sensibilisées qui continuent la démarche (même en mixte)	60% en 2026 65% en 2027 70% en 2028 75% à partir de 2028	
			1 sur le territoire à partir de 2028	
			Nombre de crèches ou micro-chèches en couches lavables	
		Indicateurs de suivi		
		Nombre d'ateliers de sensibilisation	4 par an	
		Nombre d'ateliers pour les pros	1 par an	

Axe 4 : Sensibilisation des publics				
Action 7 : Piloter la stratégie de communication au service de la prévention				
7	- Toucher l'ensemble de la population, renforcer l'adhésion de tous, notamment le public qui se sent initialement moins concerné. - Favoriser la transparence et la confiance - Avoir un planning de communication pour les actions du PLPDMA en partageant leurs mises en place et résultats ; - Proposer des supports et des contenus adaptés aux différents publics, innovants et ludiques - Mobiliser les relais en interne et en externe	Indicateurs de réussite		Non évaluable
		Taux d'engagement moyen sur les réseaux sociaux	5% chaque année	
		Augmentation moyenne du nombre de followers sur les réseaux sociaux	20% chaque année	
		Indicateurs de suivi		
		Nbre de campagnes de communication sur la prévention	2 par an	
		Zéro Déchet)	2 par an	
		Action 8 : Sensibiliser et éduquer tous les publics et les scolaires		
8	- Sensibiliser tous les publics en se concentrant sur des publics relais (éco-délégués, associations, services jeunesse) et inciter à la réduction des déchets - Diffuser les bonnes pratiques et donner des outils pour agir concrètement en faveur de la réduction des déchets - Améliorer et alimenter les circuits des visites de sites - Accompagner les scolaires et leurs projets - Améliorer le niveau de connaissance des publics autour des enjeux environnementaux, de la prévention et gestion des déchets et de	Indicateur de réussite		Non évaluable
		Nombre de personnes sensibilisées	1500 par an	
		Indicateurs de suivi		
		Nombre de rencontres, actions ou formations pour chacun des 3 publics relais identifiés	1 par public relai par an	
		Nombre d'actions réalisées dans le cadre de la SERD	3 par an	
		Nombre de visites organisées	20 par an	

N°	Objectifs	Indicateurs		Potentiel de réduction pour 2031
Axe 5 : Eco-exemplarité				
A ction 9 : Accompagner le territoire vers une optimisation des pratiques éco-responsables sur les manifestations				
9	- Accompagner les organisateurs d'événements et structures partenaires dans l'adoption de pratiques éco-exemplaires - Accompagner à la mise en œuvre du tri et à la prévention lors des événements - Créer un réseau de relai de prévention autour des événements - Changer durablement les pratiques évènementielles - Promouvoir les manifestations produisant moins de déchets. - Réduire les déchets produits par les manifestations du territoire. - Sensibiliser les usagers à l'extérieur de leur foyer.	Indicateurs de réussite		Non évaluable
		Cibler et accompagner l'organisation d'un événement vers le zéro déchet	1 à partir de 2028	
		Indicateurs de suivi		
		Nombre structures accompagnées sur la prévention et la mise en place du tri	3 par an	
		Nombre d'événements accompagnés avec de la vaisselle réutilisable	20 par an	
A ction 10 : Favoriser l'éco-exemplarité des structures et des partenaires du territoire				
10	- Accompagner les communes et structures partenaires dans l'adoption de pratiques éco-exemplaires - Diffuser les bonnes pratiques et créer une cohérence entre les pratiques du SCH et des communes et communautés de communes - Promouvoir le projet d'éco-exemplarité des structures et les accompagner selon un plan de déploiement - Montrer l'exemple afin d'inciter les habitants à réduire leurs déchets et adopter des pratiques vertueuses - Valoriser et partager les retours d'expérience - Réduire la quantité de déchets municipaux	Indicateurs de réussite		Non évaluable
		Partage du bilan annuel des structures accompagnées	100% à partir de 2027	
		Indicateurs de suivi		
		Nombre de structures accompagnées	3 par an à partir de 2027	
		Nombre de formations groupées pour les structures partenaires et les communes	2 par an	
A ction 11 : Collaborer en réseau et communiquer avec les acteurs relais du territoire				
11	- Cibler les typologies d'acteurs et identifier les relais potentiels afin de créer des réseaux de communication spécifiques - Faciliter la rencontre d'acteurs, identifier des enjeux communs, créer des transversalités et échanger des bonnes pratiques - Favoriser l'intégration de la prévention dans les réseaux d'acteurs - S'appuyer sur le réseau d'élus référents	Indicateurs de réussite		Non évaluable
		(1/commune)	1 en 2026	
		Indicateurs de suivi		
		travail thématiques	2 par an	
		Nbre de rencontres du réseau d'élus relais	2 par an	

Axe 6 : Instruments économiques				
Action 12 : Accompagner le déploiement d'une tarification incitative				
12	- Promouvoir les avantages de ce système de tarification - Accompagner les collectivités, les techniciens, les élus et les usagers vers un nouveau mode de tarification - Créer et proposer des supports de communication adéquats - Proposer un accompagnement dans les temps d'échanges (réunions publiques, rencontres d'élus, de techniciens, formations d'agents)	Indicateurs de suivi		Évalué dans l'étude d'opportunité
		Nombre de CC accompagnées dans le déploiement et la communication sur la TI	1 en 2027 2 en 2028	
		Indicateur de réussite		
		Nombre de CC en TI	1 en 2027 2 en 2028	



6. Bibliographie

Textes réglementaires

LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>.

LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>.

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id>.

Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/6/10/DEVP1427461D/jo>.

LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434>.

Guides et études nationales

ADEME, 2021. Les achats responsables. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4115-achats-responsables-les.html>.

ADEME, ECOGEOS, août 2020, Territoires pionniers de la prévention des déchets. Disponible en ligne : <https://www.ademe.fr/territoires-pionniers-prevention-dechets>.

ADEME, avril 2020, Déchets Chiffres-clés. Disponible en ligne : <https://www.ademe.fr/dechets-chiffres-cles>.

ADEME, 2019. Tri à la source et collecte séparée des biodéchets. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1076-tri-a-la-source-et-collecte-sepree-des-biodechets.html>.

ADEME, 2018. La tarification incitative du service public des déchets. Disponible en ligne : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/tarification-incitative_argumentaire_010223.pdf.

ADEME, septembre 2018. Bilan de l'opération « 1001 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ». Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/1180-bilan-de-l-operation-1000-ecoles-et-colleges-contre-le-gaspillage-alimentaire.html>.

ADEME, mars 2018. Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1912-reduire-le-gaspillage-alimentaire-en-restauration-collective-9791029708794.html>.

ADEME, 2017. Programme National de Synergies Interentreprises. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1747-programme-national-de-synergies-interentreprises.html>.

ADEME, 2017. Panorama de la deuxième vie des produits en France. Réemploi et réutilisation - Actualisation 2017. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/3632-panorama-de-la-deuxieme-vie-des-produits-en-france-reemploi-et-reutilisation-actualisation-2017.html>.